

Message de Roosevelt au Congrès

Le Président présente un programme de cinq points au congrès.—Il propose une loi du service national pour toute la nation.

Washington. — Le Président Roosevelt a présenté, dans son message au Congrès, un programme législatif en cinq points précédé par le projet d'une loi de service national.

Il a proposé une loi de service national pour la durée de la guerre, pour prévenir les grèves, et à part quelques exceptions, pour "que tout adulte valide de la nation américaine soit disponible pour la production de guerre ou pour tout autre service essentiel."

Voici les quatre autres points:

1.—Une fiscalité réaliste;

2.—Le prolongement de la loi qui permet une nouvelle attribution des contrats de guerre;

3.—Une loi sur le prix coûtant des vivres;

4.—Adopter de nouveau la loi de stabilisation économique, loi qui expire le 30 juin prochain.

M. Roosevelt a parlé longuement des problèmes domestiques et de la guerre.

Après avoir déclaré que les

Etats-Unis sont entrés dans la guerre contre l'esclavage humain, pour se défendre dans un monde menacé d'un régime de gangsters, M. Roosevelt dit que les Américains ne doivent pas se contenter de la simple survie, mais que les Alliés se sont imposés l'obligation sacrée de retirer de la guerre plus que cette simple survie.

"Nous sommes unis dans la détermination que cette guerre ne sera pas suivie par une période d'intermédiaire qui conduirait à de nouveaux désastres, que nous ne répéterons pas les erreurs tragiques de l'isolement

(Suite à la page 2)

Banque Canadienne Nationale

69ème Assemblée Générale Annuelle

L'Actif de la Banque atteint la Somme Record de \$252,179,733

Le gérant général informe les actionnaires que la Banque a soldé les versements relatifs aux \$15,000,000 d'Obligations de la Province de Québec cédées à la Banque en 1924

OBSERVATIONS DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION GÉNÉRALE

La Banque Canadienne Nationale a tenu, le samedi, 8 janvier, à son siège social, à Montréal, la 69ème assemblée générale annuelle de ses actionnaires.

Après les formalités d'usage, le président invite le gérant-général, M. Charles St-Pierre, à donner lecture du rapport du Conseil d'administration.

Le Bilan qui vient de vous être exposé fait ressortir la somme des dépôts à \$237,247,785, en comparaison de \$187,871,528 l'année précédente. C'est le total le plus élevé qu'ils aient jamais atteint. Le nombre des déposants a considérablement augmenté. Les dépôts du public ne portant pas intérêt, accusent un gain de plus de dix millions et demi, s'élevant à \$60,933,872. Les dépôts du public portant intérêt, en progression de plus de 25 millions, atteignent le chiffre record de \$141,784,227. Les dépôts des gouvernements, dont le montant s'est accru d'environ treize millions et demi, se montent à \$32,401,456.

La somme des billets de la Banque en circulation était, le 30 novembre dernier, de \$2,138,467, à comparer avec \$3,001,652 il y a un an. Aux termes de la Loi des banques, qui restreint graduellement le pouvoir d'émission des banques à charte, le montant maximum des billets qu'elles peuvent émettre était en 1943 de 45% de leur capital versé; il n'est plus que de 35% cette année, et il sera réduit à 25% en 1945. La double responsabilité des actionnaires diminue proportionnellement d'année en année.

L'actif total de la Banque, qui s'est accru de plus de 48 millions et demi depuis un an, se chiffre par \$252,179,733. C'est le montant le plus considérable qu'il ait atteint jusqu'ici. Les disponibilités de caisse ressortent à \$43,604,148, en comparaison de \$34,551,381 l'année précédente et représentent 18.21% du passif envers le public. L'actif rapidement réalisable est passé, d'une année à l'autre, de \$140,786,543 à \$198,037,453. Cette augmentation de plus de 57 millions a porté de 73.74 à 82.71 pour cent le rapport de l'actif rapidement réalisable au passif envers le public.

Les prêts courants et escomptes se chiffrent par \$42,761,933, à rapprocher de \$48,

442,989 à la clôture de l'exercice antérieur. Aussi, malgré l'importante augmentation de l'actif, les bénéfices nets sont-ils un peu moindres qu'en 1942. La situation résultant de la guerre suffit à expliquer la diminution qu'ont subie, au cours de l'année, les prêts courants et escomptes. Les besoins de crédit bancaires de nombreuses entreprises industrielles et commerciales fabriquant ou vendant des produits destinés à la population civile se sont trouvés amoindris, par suite des difficultés croissantes qu'elles éprouvent à se procurer les matières premières ou les marchandises nécessaires. Les municipalités et autres collectivités publiques continuent de réduire graduellement leurs dettes; aussi nos prêts de cette catégorie ont-ils fléchi, d'une année à l'autre, de \$6,398,193 à \$3,609,996.

Les circonstances ont contraint la Banque à affecter à des placements en valeurs mobilières une part plus considérable que jamais de ses ressources. La somme de ces placements s'est relevée, en un an, de \$102,878,177 au chiffre sans précédents de \$151,203,927; mais le portefeuille de la Banque est d'un rendement d'autant plus faible qu'il se compose de titres de premier ordre, la plupart à court terme.

Les bénéfices nets de l'exercice, que le compte Profits et Pertes fait ressortir à \$806,266, accusent une légère diminution par rapport à ceux de l'exercice antérieur, lesquels, avant la cession de la somme de \$60,000 versée au Fonds de pension du personnel, se chiffraient par \$836,815. Les bénéfices nets de l'exercice, après provision de \$318,282 pour les impôts fédéraux, ont été répartis comme suit: dividendes, \$420,000; contribution au Fonds de pension du personnel, \$80,000; amortissement des immeubles sociaux, \$125,000; versement à la Province de Québec, aux termes de la loi 14, Georges V, chapitre 3, \$125,000. Une somme de bénéfice non-répartis de \$56,266 a été portée au compte Profits et Pertes, dont le solde créditeur s'établit à \$310,470, à rapprocher de \$254,204 le 30 novembre 1942.

Les actionnaires apprendront sans doute avec satisfaction que, le 31 décembre 1943, la Banque a fait remise au Trésorier de la

Province de Québec de la somme de \$1,467,686.87 qui, avec les versements déjà effectués par la Banque, a acquitté le solde des paiements que la Banque s'était engagée à faire, aux termes de la loi 14, Georges V, chapitre 3. La Province a ainsi encaissé le plein montant que la Banque était tenue de lui verser, aux termes de cette loi, pour permettre à la Province de constituer un fonds d'amortissement destiné à racheter, le 1er mars 1964, les \$15,000,000 d'obligations de la Province cédées et transportées à la Banque en 1924.

Conformément aux ententes conclues entre les banques, en vue d'atténuer les difficultés que présente le recrutement du personnel, la Banque a fermé, au cours de l'exercice, cinq succursales, aux endroits ci-dessous: 4600, rue Notre-Dame Ouest, Montréal; à Buckingham et à Perron, dans la province de Québec, à Maxville, Ontario, et à Gravelbourg, Saskatchewan. Elle a en outre transformé 14 succursales en agences et fermé dix agences. La Banque Canadienne Nationale tient à la disposition de la clientèle et de la place 514 bureaux, soit 200 succursales et 314 agences.

Les difficultés que comporte la situation générale, ainsi que la collaboration que la Banque a apportée au gouvernement dans l'application de diverses mesures de guerre, ont considérablement alourdi la tâche du personnel, au cours de l'exercice. Il nous est agréable de reconnaître que les employés ont rempli consciencieusement leurs fonctions, et qu'ils ont fait preuve en toutes circonstances d'un louable dévouement à la fois envers la Banque et envers la clientèle.

Remarques du Président

Messieurs,

Il y a lieu d'être satisfait, je crois, des résultats du dernier exercice de notre Banque, que le gérant général, M. Charles St-Pierre, vient d'exposer et de commenter. Avant de proposer l'adoption de ce rapport, je me permettrai de signaler à votre attention quelques aspects de la situation générale de notre pays.

La production agricole

Les exigences de la guerre ont apporté, au cours de l'année

(Suite à la page 6)

Nouveau juge en chef

Ottawa.—M. Mackenzie King vient d'annoncer la retraite de sir Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, et la nomination de l'hon. juge Rinfret, de la Cour suprême comme son successeur.

M. King a fait l'éloge de Sir Lyman Duff.

M. le juge Rinfret, qui lui succède, à la fonction de juge en chef, est le juge senior de la Cour suprême du Canada, à laquelle il a été nommé en 1924. Le nouveau juge en chef, comme son prédécesseur, jouit d'une grande expérience judiciaire et est hautement estimé des membres du corps judiciaire et de la profession légale du Canada.

Le juge en chef Thibaudeau-Rinfret est né à Montréal le 22

juin 1879, fils de M. F. O. Rinfret et de dame Albina Pominville.

Après de brillantes études il fut admis au barreau de la province de Québec en 1901 et pratiqua sa profession en société avec M. Jean Prévost, ancien ministre dans le cabinet Gouin, puis avec M. J.-L. Perron, ancien ministre dans le cabinet Taschereau. En 1922, il était nommé juge de la Cour Supérieure de la province de Québec. En 1924, il fut nommé à la Cour Suprême du Canada.

Docteur en droit des Universités de Montréal et d'Ottawa, il a enseigné le droit pendant quelque dix ans à l'Université

(Suite à la page 2)

Billet de jeudi

La Fontaine et ses Fables

Se rendant à l'Académie La Fontaine prenait le plus long.

Il bavardait et s'amusait en chemin buvait à l'estaminet un vin vermeil, rêvassait et musait, arrivait en retard ou n'arrivait pas, car il se perdait parfois totalement, non pas qu'il fût malade ou ivre, mais parce qu'il suivait sa fantaisie, ne souffrait joug ou règle, se moquait de tout et de lui-même et de son temps, et ne se souciait point de l'opinion. Nul plus que lui ne goûta la vie. Il fut dilettante avant que le mot s'inventât. Il aimait joyeusets et bonheurs, le jeu et la musique, les vieux livres, le spectacle de la ville, la campagne de paix baignée, et ne regardait pas d'un oeil sévère les jolies femmes. Il écrivit:

Il n'est rien, Qui ne me soit souverain bien, Jusqu'aux sombres plaisirs d'un coeur mélancolique

Distrait, rêveur, amusé, ne prenant rien au sérieux, il est paresseux surtout, ce qui ne l'empêche de devenir le plus grand poète de la France. Il arrive à la quarantaine, quand il commence d'écrire. Il ne se sent jamais pressé. A vingt-six ans, il accepte une femme et la charge de maître des eaux et forêts au duché de Châteauneuf-Thierry. Il oublie sa femme en province, et surveille à Paris ses eaux et forêts. Il lui vient un enfant, dont il s'occupe moins que peu. M. de Harlay se chargeant de l'éducation de son fils, il se trouve léger d'aise et de contentement. Il vend ses terres une à une, en mange le prix à Paris. Il sacrifie même sa maison natale et ne s'afflige guère. Il se peint lui-même, avec autant de franchise que de désinvolture:

Jean s'en alla, comme il était venu, Tint les trésors chose peu nécessaire Quant à son temps, bien sûr le dépenseur: Deux parts en fit dont il voulait L'une à dormir et l'autre à ne rien faire.

Ces souvenirs classiques nous reviennent à la lecture de quelques pages du bonhomme, provoquée par une nouvelle édition, et canadienne, de ses *Fables*. (1) Comme le vieux reste jeune, et fin, plein de sucs et de sel. Il ne déçoit pas plus aujourd'hui qu'hier. S'il ne fut rien de son vivant, au sens où l'entendent les hommes, il ne cesse depuis d'enrichir l'humanité. Et quelle fluidité, quelle force, quelle ampleur et quelle sûreté que celles de sa langue! Il la tenait des meilleurs maîtres: la reine de Navarre, Bonaventure des Périers, Amyot, et Montaigne, Rabelais surtout, chez lequel il ne finit pas de puiser: il tirait des mots les plus ordinaires, de leur justification ou de leur opposition, des effets inédits. Il est un maître de la syntaxe, de la concision et du dépouillement verbal, de la clarté. Nul mieux que lui ne comprit, et plus intelligemment, la proposition de Montaigne: "Le maniement et l'emploi des beaux esprits donnent prix à la langue, non pas l'innovant tant, comme la rempissant de plus vigoureux et divers services, l'estirant et ployant." Comme dit Anatole

(Suite à la page 6)

(1) Editions Variétés, Montréal.

Commission des prix et du commerce en temps de guerre

Communiqué fourni par M. O. Beaumier, représentant local de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, Bureau 3, 190 rue Hériot, Drummondville.

MUNITIONS DE FUSILS DE CHASSE

La Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre annonçait ces jours derniers que la production des munitions de fusils de chasse en 1944 sera trois fois plus forte qu'en 1943. Cependant, malgré cette augmentation sensible, la production sera quelque peu inférieure à 70 pour cent du rendement total des années d'avant-guerre. Le rationnement des munitions d'armes portatives devra donc se continuer afin que les besoins essentiels puissent être rencontrés.

En se basant sur l'expérience acquise au cours de la mise en vigueur du décret sur le rationnement des munitions, la Commission apporte certains amendements traitant de la distribution des munitions d'armes portatives aux usagers essentiels.

Tous les acheteurs autorisés y compris les trappeurs qui possèdent des permis, les gardiens des usines, les suretés municipales, doivent d'abord obtenir pour leurs achats l'autorisation du comité local de rationnement de la Commission des Prix et, dans certains cas, du Service du rationnement.

Le nouveau décret rappelle également que tous les certificats d'essentialité approuvés que possèdent les consommateurs et les certificats de ravitaillement accordés au commerce ont expiré le 31 décembre 1943.

LE SAUMON EN CONSERVE SERA RATIONNÉ

La Commission des Prix et du Commerce vient d'annoncer que 200,000 caisses de saumon en conserve ont été mises sur le marché pour fins civiles. Des négociations à cette fin ont eu lieu entre les représentants de commissions, des conserveries, du ministère britannique des Vivres et du ministère canadien des Pêcheries. On a décidé que le rationnement serait la seule méthode équitable de distribution.

Le saumon offert en vente sera emballé dans des boîtes d'un quart de livre, d'une demi-livre et d'une livre et sera rationné par coupons. Ce rationnement entrera en vigueur le 17 janvier et un coupon de viande donnera droit à l'achat d'un quart de livre de saumon en conserve.

PRIX FIXES POUR LE VEAU

Afin d'exercer sur les prix de détail du veau un contrôle semblable à celui établi pour le bœuf et l'agneau, la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre a fixé des détails maxima pour le veau. Les tableaux indiquant les coupes et les prix du veau doivent être affichés dans tous les étals de bouchers. Des prix maxima ont été fixés pour chacune des 33 coupes permises.

Les prix indiqués sur le tableau sont basés sur les prix maxima du gros pour du veau de première qualité. Là où les prix du gros sont plus bas que le maximum fixé, les prix de détail doivent diminuer en proportion. Pour du veau de qualité, les prix doivent être moindres que ceux indiqués sur le tableau.

ENREGISTREMENT NECESSAIRE

Conformément aux règlements du rationnement, les cultivateurs qui font l'abattage sur leurs fermes doivent s'enre-

gistrer à leurs comités locaux de rationnement et soumettre chaque mois un rapport complet du nombre d'animaux abattus, de la qualité de viande vendue et de la consommation domestique. Les comités locaux de rationnement fournissent à ceux qui en font la demande les formules et les enveloppes nécessaires pour rédiger ce rapport et en même temps pour retourner les coupons de viande.

De même, les producteurs de beurre de laiterie sont tenus de s'enregistrer à leurs comités locaux de rationnement et faire rapport chaque fois de leur production et de leurs ventes.

ENFIN! DES BROCHES À CHEVEUX

Les femmes seront heureuses d'apprendre que, conformément à une nouvelle ordonnance de la Commission des Prix et du Commerce, les approvisionnements de broches à cheveux vont augmenter grâce à une amélioration dans la situation domestique du fil métallique. Commerce, les approvisionnements demeureront de beaucoup inférieurs à ceux des années normales car le Canada importait alors 40 pour cent de ses approvisionnements de métal pour la fabrication des broches à cheveux.

POURQUOI LE THÉ ET LE CAFÉ RESTENT RATIONNÉS

L'une des principales raisons pour lesquelles le rationnement du café est maintenu est que le Canada achète toute l'allocation qui lui est permise pour 1943-44 et que ces approvisionnements répondent à la consommation moyenne de la population. Trente pour cent de cette consommation est pour les membres des services armés, la Croix Rouge qui en fait parvenir aux prisonniers de guerre et pour les institutions. Pour ce qui est du thé, on fait remarquer que la consommation annuelle au Canada est de 30,000,000 de livres et c'est l'allocation maximum accordée pour notre pas par le Ministère britannique des Vivres qui contrôle la distribution du thé. Environ 20 pour cent des approvisionnements disponibles de thé vont aux membres des services armés et à la Croix Rouge, etc.

DEVANT NOS TRIBUNAUX

M. Louis Zinman, faisant affaires sous le nom de S. Zinman et Fils, à Saint-Jean, coupable d'avoir vendu des rebuts de cuivre et d'aluminium sans avoir obtenu un permis à cet effet, a été condamné à payer \$125 d'amende et les frais de la cause.

Pour avoir acheté des rebuts de cuivre et d'aluminium sans permis ni autorisation, M. Gustave Sévigny, faisant affaires sous le nom de "La Fonderie canadienne" à St-Jean, a dû payer \$75 d'amende et les frais.

M. Wilfrid Gird, de Saint-Hugues, comté de Bagot, s'étant rendu coupable d'avoir vendu des dinde non classées à un prix plus élevé que le prix maximum, a été condamné à une amende de \$10 et aux frais.

M. Maurice Provencher, de Nicolet, Jos. Normandin, de Grand-Mère, et Philippe Joyal, de Sorel, coupables d'avoir eu en leur possession des coupons de rationnement détachés ont été condamnés chacun à \$10 d'amende et aux frais.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

Journal hebdomadaire

Editeur propriétaire: "L'Imprimerie d'Arthabaska, Inc.",
Arthabaska, P. Q. — Abonnement: \$1.00 par an - 50 c.
par semestre. Nécessairement d'avance.

ARTHABASKA, 13 JANVIER 1944

Secours apportés par la Croix-Rouge

Personne n'ignore les services que rend la Croix-Rouge canadienne. Que de misères soulagées, que de vies sauvées par le dévouement des membres de cette Société humanitaire.

Nous citons ci-après deux cas de prompts secours apportés à de malheureux affligés qui ont pu traverser la rude épreuve à laquelle ils avaient été soumis.

Tout récemment, il y eut dans notre province deux incendies où la Croix-Rouge put apporter des secours.

A Saint-Octave de l'Avenir, en Gaspésie, le feu détruisit ou endommagea 20 maisons, où 15 familles perdirent presque tous leurs biens. On demanda du secours au gouvernement provincial, qui transmit la requête au bureau montréalais de la Croix-Rouge. On avertit la section de Cap-Chat, qui expédia des couvertures et autres articles nécessaires aux sinistrés.

Dans une lettre de remerciement adressée à la Croix-Rouge le curé, M. l'abbé Valère Roy, déclara: "Nous avons reçu les couvertures que vous nous avez envoyées. Mes paroissiens ont beaucoup apprécié l'aide généreuse de la Croix-Rouge. Tous ont accepté avec joie vos dons. Ce que vous leur avez donné était de haute qualité. En leur nom, je désire vous exprimer les remerciements les plus sincères."

Les secours arrivèrent promptement, et en abondance pour tous. Veuillez transmettre nos remerciements à tous les représentants de la Croix-Rouge qui ont organisé les secours. Agréez également ma gratitude personnelle pour le bien que vous avez fait à mes paroissiens si éprouvés."

Le même jour, la Croix-Rouge expédiait des secours au sanatorium du Lac-Edouard, où un incendie qui avait éclaté dans le sous-basement endommagea tout l'édifice.

A 11 heures du matin, le bureau de la Croix-Rouge à Québec apprit qu'un train arriverait à 5 heures avec 130 personnes, presque toutes du personnel de l'hôpital. A 2 heures 30, on télégraphia que le train entrerait à Québec à 3 heures 30, avec 130 patients.

Malgré le peu de temps à leur disposition, les dirigeants de la Croix-Rouge à Québec purent envoyer à la gare des automobiles et le personnel nécessaire. Plusieurs patients étaient en pyjama et en robe de chambre. Les jeunes filles de la Croix-Rouge leur donnèrent des aliments et leur prodiguèrent les meilleurs soins.

Les malades les plus graves furent transportés en ambulances dans les hôpitaux.

Trente-quatre patients provenant de régions éloignées, furent confiés à la Croix-Rouge, qui leur a fourni vivres et vêtements, et qui s'occupa de les transporter à leur domicile.

La reconnaissance de ces patients nous est montrée dans une lettre reçue de Don Hazelton, maintenant localisé à Sherbrooke. Il nous écrit ceci: au nom de tous mes patients incapables de témoigner eux-mêmes leur reconnaissance, il me fait plaisir d'adresser mes plus sincères remerciements à la Croix-Rouge pour toute la bonté qu'elle a eu à notre arrivée à Québec.

"A tous, je vous dis "Merci" et que Dieu vous comble de bénédictions que tous vous méritez."

Message de Roosevelt au Congrès

(Suite de la page 1)

de l'autruche, que nous ne recommencerons pas les excès des vingt premières années du siècle alors que la nation s'est lancée dans une balade sur montagnes russes qui s'est terminée par une tragique catastrophe."

Le président parle ensuite des conférences du Caire et de Téhéran, pour dire que la discussion des problèmes s'est déroulée avec franchise et harmonie. De telles conférences auparavant n'avaient lieu qu'au lendemain des hostilités, en sorte que la paix qui en résultait n'était pas une véritable paix. C'est une erreur que l'on ne répètera pas cette fois-ci.

Le président a dénoncé certains groupes égoïstes qui songent à s'enrichir pendant que les jeunes gens du pays vont donner leur vie.

Parlant de l'après-guerre, M. Roosevelt dit que si l'histoire allait se répéter et si l'Amérique retombait dans la soi-disant normale de 1920, il est certain qu'il n'y aurait pas de véritable paix. C'est une erreur que l'on ne répètera pas cette fois-ci.

1.—Le droit pour chacun à un emploi rémunérateur et utile.

2. Le droit de gagner suffisamment pour obtenir la nourriture, le vêtement et les délasséments appropriés.

3.—Le droit pour tout agriculteur de retirer un revenu de ses produits qui lui permettra de vivre décemment, lui et sa famille.

4.—Le droit pour tout homme d'affaires d'être protégé contre toute concurrence injuste et entre la domination des monopoles.

5.—Le droit de toute famille à un foyer.

6.—Le droit aux soins médicaux suffisants et à la chance de jouir d'une bonne santé.

7.—Le droit à une protection efficace contre les craintes économiques causées par la vieillesse, la maladie, les accidents et le chômage.

8.—Le droit à une bonne éducation.

M. Roosevelt estime que pour les prochaines élections, les 10,000,000 de soldats des armées américaines devraient avoir le droit de voter, et il demande au congrès de supprimer sans délai les empêchements légaux.

L'homme heureux

1. C'est l'homme pour lequel une réputation à toute épreuve, un nom sans tache, valent plus que toutes les richesses du monde.

2. C'est celui qui peut jouir des belles choses de la terre sans nécessairement en être le possesseur.

3. L'homme heureux est celui qui peut affronter la pauvreté et le malheur avec bonne humeur et courage.

4. Est heureux l'homme qui comprend la beauté de la vie, sous toutes ses formes.

5. Seul est heureux l'homme qui a su enrichir sa vie par des connaissances qui la rendent intéressante.

6. C'est celui pour lequel une vie simple, des pensées élevées et un travail fécond constituent les seules richesses véritables.

7. C'est l'homme qui connaît le moyen de chasser la peur et de neutraliser les coups du sort par des antidotes constructifs.

Statistiques de St-Christophe

Mariages, 18;
Baptêmes:
paroisse, 64;
De l'hôpital 38.
Sépultures, paroisse:
Adultes, 18.
Enfants, 5.
Religieux, 5.
Etrangers:
Adultes, 5.
Enfants, 9.
Adultes de l'Hôtel-Dieu, 5.

Population:
familles de la campagne, 112.
Communians 631
Non communians 162
Total 792
Familles de la ville, 268.
Communians 948
Non communians 207
Total 1155

Population de la ville et de la campagne: 1948.

Couvent de la Congrégation Notre-Dame: 10 religieuses et 150 élèves.

Collège St-Joseph: 15 frères et 235 élèves.

Hôtel-Dieu: 102 religieuses; personnel, environ 325.

Maison provinciale des Frères du Sacré-Coeur: Frères, 50; scolastiques et novices, 119; juvénistes, 107.

En plus des organisations existantes l'an dernier: Ligue du Sacré-Coeur, Ligue Catholique Féminine, J.O.C., J.O.C.F., J.E.C., J.E.C.F., Croisés du Collège et du Couvent, Enfants de Marie, Cereles Lacordaire et Ste-Jeanne d'Arc, Cleres Servants, Fermières, etc., on a établi, cette année, l'Agrégation du Saint-Sacrement qui compte déjà 1150 membres, lesquels se sont engagés à faire l'Heure d'adoration mensuelle. Un bon nombre d'entre eux ont adopté une heure par semaine, afin d'assurer à Jésus-Hostie des adorateurs à toute heure du jour, c'est-à-dire l'adoration quotidienne.

Cette organisation eucharistique est certainement l'une des plus importantes; elle attirera sur la paroisse les bénédictions du ciel les plus précieuses.

Envoyez-nous vos nouvelles

Le plus sûr moyen d'avoir un journal local abondant en nouvelles locales, c'est de coopérer avec lui en fournissant à son bureau toute information qu'on possède. On peut toujours le faire commodément en se servant du téléphone. Celui de L'Union des Cantons de l'Est est 65. Lorsque la nouvelle comporte une longue liste de noms, il est préférable de passer à notre bureau où tout le monde est accueilli avec la plus grande cordialité, ou encore d'envoyer ces nouvelles par la maille en signant votre envoi de votre nom, et non pas "Abonné", etc.

Le journaliste est humain avant tout. Comme il n'a pas le don d'ubiquité, il ne peut être partout et malgré la meilleure volonté du monde, il lui arrive toujours d'ignorer certains événements, parfois d'importance. Il appartient aux amis de compléter son information. C'est un geste pratique, de bonne solidarité. En retour, votre journal prendra justesse l'allure de feuille bien renseignée, et soutiendra les causes chères au cœur populaire.

Disons en terminant, pour calmer des inquiétudes possibles chez l'informateur bénévole, que notre journal est la discrétion même, fidèle en cela à la devise du métier qui veut qu'un journaliste ne divulgue jamais la source de son information. C'est le secret professionnel. Il nous suffit que les renseignements communiqués soient exacts, du moins dans leurs grandes lignes. Nous nous occupons ensuite de la correction du détail.

Nous publions gratuitement toutes les nouvelles qui ont un caractère d'information, comme les comptes-rendus de soirées, d'anniversaires, naissances, mariages, sépultures, visite, etc. Nous faisons payer pour toute annonce ou information susceptible d'apporter un revenu à la personne qui la publie. Notre tarif est raisonnable.

Notes locales

M. et Mme Henri Gagnon, de Québec, en visite dernièrement chez M. et Mme Philippe Coulombe.

Mme Aldé Martel et M. Donat Nadeau sont retournés à Farnham, après avoir passé quelques jours chez M. et Mme Rodolphe Nadeau.

Mme Maurice Pepin, de Danville, a rendu visite à des parents et amies, cette semaine.

M. et Mme Philippe Poirier sont retournés à Sorel.

M. et Mme Raoul Leblanc, de l'Épiphanie, sont venus rendre visite à des parents à Arthabaska et Victoriaville, à l'occasion des Fêtes.

M. Paul Nadeau est retourné à son camp d'entraînement à Halifax, après avoir passé quelque temps en visite chez son père, M. Rodolphe Nadeau.

Résultats d'élections

Nous donnons, ci-après, les résultats de la mise en nomination aux charges de conseillers municipaux, tenue à travers le comté d'Arthabaska.

ST-CHRISTOPHE:

MM. Ernest Verville et Emile Laroche, réélus; M. Henri Michel, élu.

NORBERTVILLE:

MM. Adélaïde Roy, réélu; MM. Henri Pruneau et J. D. Nadeau, élus.

ST-NORBERT

M. Emile Gosselin, élu; MM. Ferdinand Boulanger et Raymond Jolibois, élus.

CHESTER-NORD:

M. Ludger Bernard, réélu; M. Lucien Therrien et Désiré Fréchette, élus.

CHESTER-EST:

MM. E. Lafrance, Wilfrid Boldue et Ernest Provincial, élus.

CHESTERVILLE:

M. Ernest Croteau, réélu; MM. Eugène Laurendeau et Germain Gagnon, élus.

ST-PAUL DE CHESTER:

M. Etienne Hense, réélu; MM. Ubald Roux et Arthur Sévigny, élus.

TINGWICK:

M. John H. Purcell, réélu; MM. Elphège Pellerin et L. P. Cantin, élus.

CHENIER:

M. Wellie Hamel, réélu; MM. Ferdinand Bourbeau et Armand Moreau, élus.

PRINCEVILLE:

M. Alfred Boisclair, réélu; MM. Léopold Rousseau et Lionel Baril, élus.

STANFOLD:

MM. Josaphat Paquin et Donat Daigle, réélus; M. Alcide Sylvain, élu.

WARWICK (paroisse):

M. I. Goggin, réélu; MM. Ed. Desrochers et Jos. Pellerin, élus.

WARWICK (village):

MM. Nap. Rondeau, Oliva Boyer, réélus; M. Emile L'Heureux, élu.

STE-CLOTILDE:

M. Emile Teasdale réélu; M. Adalbert Proulx, élu.

M. Armand Boueher, est le nouveau secrétaire-trésorier.

ST-VALERE:

MM. Paul Houle, Walter Vigneault, réélus; M. Gérard Hébert, élu.

A VENDRE

Calendrier du diocèse
Prix: 10 cts.

o—o—o—o

L'Almanach du Peuple 1944 est maintenant en vente au prix de 25 sous; par la poste, 35 sous.

Nous vous suggérons de ne pas tarder à retenir votre exemplaire, car la quantité est limitée.

En vente à la Librairie de "L'Union", Arthabaska.



SERVICE JOICISTE DU SOLDAT

Nous apprenons qu'un autre soldat d'Arthabaska est en Angleterre. Il s'agit de J. Ernest Roberge. Son épouse demeure chez sa belle-mère, Mme Octave Roberge.

Voici son adresse:
E 105 707 Roberge, J.-Ernest
No. 6 C.I.R.U., C.A.O.,
England.

Un soldat joiciste d'Arthabaska, lors de son congé de Noël, fit l'heureuse rencontre, sur un train, d'une joiciste de Fall-River, Mass., Etats-Unis. Les joicistes se reconnaissent partout, parce que partout ils vivent de la même technique et de la même mystique.

Roland Brochu est dans la police réglementaire d'un dépôt de Québec. Il est actuellement en congé de 14 jours.

Le caporal Richard Talbot a passé un court congé dans sa famille.

Le Responsable du
Service du Soldat.

Assemblée des Fermières

L'assemblée mensuelle des Dames Fermières aura lieu mercredi prochain, le 19 janvier, à l'Hôtel de Ville.

Toutes les membres sont invitées à y assister. En plus du programme ordinaire il y aura élections des membres du conseil. Il y a tout intérêt à être présentes à cette réunion.

Bienvenue à toutes.

SERVICE ANNIVERSAIRE

Le service anniversaire de Mme Xavier Ratté, née Obéline Denault, sera chanté lundi, le 17 janvier, en l'église de St-Christophe, à 9.30 heures.

Parents et amis sont invités à y assister.

NAISSANCE

M. et Mme Elphège Michaud (Eva Simoneau) font part de la naissance d'une fille, baptisée le 24 décembre sous les prénoms de Marie-Ghislaine-Nicole. Parrain et marraine, Jacques et Jacqueline Michaud, frère et sœur de l'enfant. Porteuse, Mlle Délima Michaud, tante de l'enfant.

NOUVEAU JUGE EN CHEF

(Suite de la page 1)

McGill, H. fit aussi partie de la Commission d'enquête Rowell-Sirois jusqu'à ce que la maladie l'obligea à donner sa démission.

Il a épousé Mlle Georgine Rolland, fille de feu M. S.-J.-B. Rolland, de Montréal, dont il a eu trois fils et une fille. Il habite Ottawa depuis sa nomination à la Cour Suprême.

A VENDRE

Bonne maison, située sur la rue de Courval, près de la Manufacture, avec terrain de 130 pieds carrés et un poulailler neuf pouvant loger 400 poules, à vendre à de bonnes conditions. S'adresser à M. GEO. HENRI BROCHU, Arthabaska, P. Q.

13 janv. 4 f.

Tél. 652

J. H. MATTE
COMPTABLE-VERIFICATEUR
Vérifications municipales,
scolaires et commerciales
Préparation des rapports sur
le Ravens
17, RUE ST-JEAN-BAPTISTE
VICTORIAVILLE, P. Q.

PAS DE SUCRE ?...

SUCRO EST LA: Liquide délicieux au goût. Sucre bien tous breuvages, 2-3 gouttes par tasse. S'emploie dans pâtisseries, gâteaux, autres desserts. Economique. Ménage vos coupons. Bouteille 2 oz. \$0.50 (12—\$5.00) avec mode d'emploi français et anglais. MALLE PAYEE. Bon emballage. Livrons rapidement. Envoyez bon mandat, argent à LA COMPAGNIE SUCRO ENRG, CASIER 1352, QUEBEC, 30 déc. 4 f.

Cartes professionnelles
AVOCATS

John F. WALSH, C.R.

AVOCAT

Bureau:

En face du Bureau de Poste

ARTHABASKA, P. Q.

R O L A N D

PROVENCHER

B.A.L.L.B.

AVOCAT

Edifice "PIROLI"

187A, RUE NOTRE-DAME

VICTORIAVILLE, P. Q.

HORMISDAS GARIEPY

AVOCAT & PROCUREUR

ARTHABASKA, P. Q.

Rés. 4063 Blvd Décarie

Tél. WA. 4084

WILLIAM PARADIS, B.A. L.L.L.

AVOCAT

AMOS

ARTHABASKA: Au bureau de John F. Walsh, c. r.
MONTREAL: 266 St-Jacques Ouest.

NOTAIRES

C. R. GARNEAU

NOTAIRE

ARTHABASKA, P. Q.

B. FEENEY

B.A., LL.B.

NOTAIRE

Syndic Licencié de faillites.

Vérificateur autorisé par la

Commission Municipale

PRINCEVILLE, P. Q.

JOSEPH HOULE

NOTAIRE

ARTHABASKA, P. Q.

Jean-Marie FEENEY

B.A., L.S.C.

NOTAIRE

Cessionnaire du Greffe de

Me EDGAR LALIBERTE

WARWICK, P. Q.

Casier postal 375

Tél.: Rés. 633; bur.: 680

HORACE BERGERON

NOTAIRE

OFFICE LAROCHE (Voisin de la Banque Can. Nationale)

199, Rue Notre-Dame

VICTORIAVILLE

Cartes d'affaires

Téléphone 78

C. P. 225

DR JEAN-M. BECOTTE

Chirurgien à l'Hôtel-Dieu

Ex-élève du New-York Policlinic

RAYONS-X

Rue du Palais de Justice

ARTHABASKA

DR C.-A. GILBERT

SPECIALISTE

Yeux — Oreilles — Nez — Gorge

Examen de la vue • Ajustement de verres et montures

197, rue Notre-Dame

VICTORIAVILLE

(Edifice de la Banque Canadienne Nationale)

DR EDOUARD COTE

MEDECINE et CHIRURGIE

HEURES DE BUREAU:

2 h. 15 p.m. à 4 h. p.m. — 7 h. 15 p.m. à 9 h. p.m.

120, rue Notre-Dame — (Deuxième étage, à droite)

Téls.: Bureau 471

Résidence: 629

VICTORIAVILLE, P. Q.

Heures de Bureau: 9 h. du matin à 9 h. du soir, tous les jours.

Réparation et ajustement des lunettes

HENRI CHARETTE, B.A., BA. O.

OPTOMETRISTE — OPTICIEN

EXAMEN DE LA VUE

205B Notre-Dame — Tél. 627 — VICTORIAVILLE

DR PAUL COTE

MEDECINE et CHIRURGIE

HEURES DE BUREAU:

2 h. 15 p.m. à 4 h. p.m. — 7 h. 15 p.m. à 9 h. p.m.

Temporairement au No. 206-B rue Notre-Dame,

Edifice B. Ratté

Tél.: Bureau et Résidence 424

VICTORIAVILLE, P. Q.

Tél. Rés. 48

Tél. Bureau 344

DR LIGUORI BRETON

Ex-élève de New-York Policlinic,

Chirurgien à l'Hôtel-Dieu.

WARWICK, P. Q.

Rayons X au bureau.

Les mères de famille payées pour rester au foyer ?

Les journaux de lundi soir nous apprennent deux nouvelles au sujet du travail de guerre: l'augmentation continue de la main-d'œuvre féminine, surtout dans la province de Québec qui se place bonne deuxième après l'Ontario et le renvoi des trois usines D.I.L. de Montréal de quelques 3,000 ouvriers des deux sexes, parce qu'il faut réduire la production — on a plus de munitions que la nécessité de guerre l'exige présentement. Peut-être que si l'on s'était contenté d'employer des hommes dans les usines, surtout dans l'industrie lourde, on n'en serait pas réduit à congédier et les hommes et les pères de famille parce qu'il y a maintenant surproduction inutile dans des usines de Montréal.

Pendant ce temps, aux Etats-Unis comme au Canada, devant la vague montante de la criminalité juvénile, des médecins, des sociologues, des professeurs sont de plus en plus effarés de leurs constatations, et tous, d'un commun accord, reconnaissent l'absence des mères comme cause première de la débauche des jeunes.

Le président de Stephens College, M. James Madison Wood, vient d'écrire dans la dernière livraison de *Women's Home Companion*, que les Etats-Unis ont actuellement à faire face à une crise aiguë sur le front domestique parce que chaque jour il y a de plus en plus de mères américaines à "troquer leur tablier pour les salopettes."

Chaque jour, les journaux et les rapports de chaque poste de police nous démontrent la gravité de la situation, poursuit M. Wood, et il continue: Nos jeunes délinquants apprennent toutes les formes de vices et de crimes: ivrognerie, rapt, goût des narcotiques, vol et même meurtre. Pendant que nous combattons les "gangsters" internationaux, nous couvons dans notre sein nombre de jeunes bandits qui auraient pu devenir d'honnêtes et d'utiles citoyens, si leurs mères n'avaient mis le travail au dehors avant leur devoir envers leurs enfants et la société. M. Wood préconise une loi du retour de la mère au foyer et va jusqu'à suggérer que ces mères, si c'est nécessaire, soient payées pour rester à la maison! "Comme nation, dit-il, nous ne pourrions faire de meilleur placement". Et il ajoute, très sensément: "Nous payons volontiers pour des écoles de réforme, des pénitenciers et des maisons pour enfants illégitimes, nous devrions payer bien plus volontiers pour supporter le foyer américain. Actuellement, ce plan se paierait par lui-même, en sauvant des millions que nous coûte la délinquance juvénile."

Eh! oui, c'est bien beau tous ces souhaits de réforme, mais tout le monde sait bien que

maintenant les choses vont suivre son cours jusqu'à la fin de la guerre. Une loi préventive aurait pu tout sauver. Mais voilà, aux Etats-Unis comme ici, on n'a rien fait pour que les mères restent à leur poste; on a tout tenté, au contraire, pour leur faciliter le travail au dehors.

On est épouvanté à présent de l'abandon des enfants et du sort qui leur est fait. Et ce n'est pas le seul aspect tragique du problème. La directrice des services sociaux de l'orphelinat Saint-Vincent de Chicago déclarait tout dernièrement: "Avec de nombreux pères servant dans les forces armées, les mères trouvent difficile de vivre de leurs allocations et elles placent leurs enfants dans les garderies ou les laissent avec des amis ou des voisins. Cette nouvelle formule de liberté provoque chez de nombreuses femmes l'oubli de leurs obligations à l'égard de leurs enfants et de leurs maris éloignés du foyer, et la première chose que vous apprenez, c'est qu'elles sortent avec d'autres hommes."

Voilà une autre catégorie de mères de familles qui devraient être payées pour rester chez elles à soigner leurs enfants. La place de la mère est au foyer, dit après tant d'autres le président Wood. En effet, qu'elle soit femme de soldat ou femme d'ouvrier ou veuve, dès qu'il y a des enfants, des adolescents dans une maison, la mère n'a pas à chercher ailleurs d'autres obligations et son devoir envers la société et son pays est tout trouvé: gardienne de la famille.

Germaine Bernier.

"Le Devoir"

NICOLET

—Dernièrement ont eu lieu les funérailles de M. Arthur Brassard, époux de Céline Dallaire, décédé après plusieurs semaines de maladie, à l'âge de 58 ans. Le défunt laisse pour pleurer sa perte, outre son épouse, un fils, Jean, une belle-fille, Marie Boyer, une petite-fille, Céline; son frère, Moïse, médecin dentiste, de Gaspé; ses sœurs, Mmes David Houle (Florida) de Victoriaville, et Jacques Courteau (Marie), de Nicolet.

Nos plus sincères condoléances à la famille.

—M. et Mme Paul Côté, de Sorel, en visite chez sa mère, Mme Ludger Côté, et chez ses frères, Gérard et Georges, de Nicolet.

—M. et Mme Alph. Proulx, de La Baie, ainsi que M. et Mme Jeffrey Proulx, de Saint-Denis sur Richelieu, chez M. et Mme George Côté.

Quand on vieillit, tout s'en va, mais Dieu vient.

René Bazin.

Nouvelles de Princeville

—Souhaits spécial d'obtenir un bon correspondant nouveau, pour renseigner fidèlement les nombreux lecteurs de *L'Union* à Princeville. L'ancien se fera un plaisir de lui faciliter la tâche.

—Statistiques paroissiales: La campagne compte 191 familles et le village 261, soit un total de 452 familles. Il y a 419 non-communiants et 1839 communiants, pour faire 2258 âmes.

Au Convent des RR. SS. de l'Assomption: 15 religieuses et 87 élèves.

Dans les 11 écoles de la paroisse, 81 garçons et 84 fillettes, soit 165 enfants.

A la classe du professeur Boivin, et à l'Ecole No. 1 du village, 119 garçons et 82 filles, soit 201 enfants en tout.

En 1943, 76 baptêmes, 21 mariages et 33 sépultures.

D'après ces chiffres, le village devrait être représenté par 3 marguilliers et 3 commissaires d'écoles, pour tenir une juste proportion. Simple suggestion.

1944 s'annonce prospère. Les industries établies sont florissantes. Si certains projets se réalisent, l'on peut s'attendre à beaucoup mieux.

—Pour l'information de nos lecteurs, il nous fait plaisir de donner ici les noms des officiers et membres du Comité de Protection Civile de Princeville, principalement en ce qui regarde la protection contre le feu.

Officiers: Aumônier: M. l'abbé Maurice Côté;

Président: M. Emile Boulanger Vice-Prés. M. Lionel Baril. Sec-Trés.: M. Bennett Feeney. Directeur-général: M. J. L. (Pat) Carrière.

Asst.-Chef-pompiers: M. Roméo Nadeau.

Chef de police: M. Albert J. LeHoux.

Asst.-Chef de Police: M. Albert Bouffard.

Les membres sont divisés en divers groupes sous le commandement d'un chef de groupe ou de son assistant. Ils couvrent tout le village assurant ainsi une meilleure protection en cas de sinistre.

Groupe No. 1: Rue St-Jean-Baptiste: Chef: M. Roger Pelchat; Asst.-chef: M. Aur. Houle; Membres: MM. Hervé Baril, Patrick Ramsay, Rodolphe Rochette.

Groupe No. 2: rue St-Jean-Baptiste: Chef: M. Emile Gagnon; Asst.-chef: M. Omer Baril; Membres: MM. Gérard Gagnon, Eugène Fréchette, Louis Croteau.

Groupe No. 3: rue St-Charles: Chef: M. M.-G. Pellerin; Asst.-chef: M. Daniel Brié; Membres: MM. Hector Rivard, Elphège Rivard, André Gagné.

Groupe No. 4: rue St-Eusèbe: Chef: M. Rosaire Brissette; Asst.-chef: M. Arthur Coulombe; Membres: MM. Art. Roux, Lorenzo Roux, Eugène Coulombe.

Groupe No. 5: rue St-Jacques: Chef: M. J.-M. Charpen-

tier; Asst.-chef, M. Alfred Mailoux; Membres, MM. Geo. Thibodeau, Armand Cormier, Arthur Bernier.

Groupe No. 6: rue St-Jacques: Chef: M. André Hunter; Asst.-chef, M. Alph. Caouette; Membre, MM. Moïse Moore, Bertrand Baril, Lionel Campagna.

Groupe No. 7: rue St-François-Xavier: Chef: M. Lucien Rochette; Asst.-chef, M. Armand Turgeon; Membres, MM. Pierre Lecours, Emile St-Cyr, Paul St-Pierre.

Groupe No. 8: rue St-François-Xavier: Chef, M. Henri Lavigne; Asst.-chef: M. Paul Lacoursière; Membres, MM. Alcide Hunter, Wilfrid Croteau, Alphonse Chretien.

Groupe No. 9: Rue St-Louis: Chef, M. Gérard Lacoursière; Asst.-chef: M. Adolard Jacques; Membres, MM. Benoit Lacoursière, Henri Desharnais, Paul Thiboutot.

Groupe No. 10: En charge des pompes: MM. Florent Arsenault, garagiste, Arsène Goudreau, garagiste, Edmond Bergeron, mécanicien.

En cas de besoin, le chef de groupe du district concerné, ou son assistant, prendra la direction des opérations protectrices jusqu'à l'arrivée du Directeur-Général et de ses assistants pour le feu et la police.

Les chefs de groupe se feront un devoir de se rendre compte de la situation des puits ou au-

RIONS • • • C'EST L'HEURE

—Jean, vous n'avez pas nettoyé mon paletot ce matin?

—Oh! Je vous demande pardon, monsieur, mais...

—Oh! ne mentez pas. Il y avait dix sous dans ma poche et ils sont encore là.

X X X

La jeune dactyle—Vous m'avez fait demander, Monsieur?

—Le Patron—Oui, je vous conseille de ne pas écrire à votre amoureux sur vos heures de travail. La maison X nous écrit pour nous dire que nous lui avons envoyé un char de baisers et de caresses au lieu d'un char de graisse et de moutarde.

* * *

—Pourquoi donc as-tu démenagé? Tu semblais te plaire dans cette maison pourtant.

—La maison est plaisante, en effet puisque j'y suis resté deux ans, mais la semaine dernière je me suis aperçu qu'il n'y avait pas de chambre de bain.

tres sources d'approvisionnement d'eau dans le district qui leur est confié.

Pour le plus grand bien général, tout le monde devra se conformer aux instructions ou ordres des officiers autorisés et spécialement nommés.

—Réflexions: Un barbier dont le rasoir ne coupe guère, vous assurera toujours que votre barbe est "dure", (ne s'applique à personne en particulier).

(au temps des fêtes). Certains vins plats et insipides feraient de bons vinaigres.

VOULEZ-VOUS DE BEAUX LIVRES?

Notre Librairie possède actuellement plusieurs volumes intéressants qu'elle met à la disposition du public à des prix populaires.

C'est une belle occasion pour ceux qui veulent tirer profit de leurs moments de loisir.

Voici quelques-uns des ouvrages que nous avons en librairie.

J'étais un aviateur nazi	\$0.15
Plympton House	Gottfried Leske, \$1.25
Service de Guerre	Paula d'Ongin, \$1.00
du Canada	
Le Canada et la Guerre	Henri Lauzier, \$1.00
Haiti et ses problèmes	W.-L.-M. King, M.P., \$1.00
Le Party chez Piperleau	Dantès Bellegarde, \$1.00
La Lanterne de Cléo	Maurice Desjardins, \$0.75
Rapports	Paul Cardinaux, \$1.00
La Vie Humoristique	Jean Bruchési, \$1.00
d'Hector Berthelot	
Jean Rivard	H. Linais-Tassé, \$1.00
Sir Wilfrid Laurier	A. Gérin-Lajoie, \$1.25
"Tibi"	Lucien Picaud, \$1.00
Péchés d'Orgueil	Paul Rainville, \$1.00
Massé Doine	Adolphe Brassard, \$0.65
Georges en Californie	Oscar Massé, \$0.75

Pour les commandes par la poste, ajoutez dix sous par volume.

Adressez toute commande à

La Librairie de "L'UNION"

ARTHABASKA, P. Q.

FEUILLETON

Les Chicaneuses de préséances sous le régime français

Par
PIERRE
GEORGES
ROY

Publié avec l'autorisation de l'auteur

No. 33

(Suite)

Un règlement du roi donnait au gouverneur général de la colonie le droit d'être encensé et de recevoir l'eau bénite immédiatement après l'évêque. A Québec, on donnait l'eau bénite au gouverneur par aspersion. En 1717, le gouverneur de Vaudreuil fit un séjour à Montréal. Le prêtre officiant, au lieu d'asperger le gouverneur, lui présenta le goupillon et le représentant du roi s'aspergea lui-même.

A son retour à Québec, M. de Vaudreuil demanda à Mgr de Saint-Vallier d'ordonner aux prêtres de la cathédrale de présenter le goupillon au gouverneur comme on l'avait fait à Montréal. L'évêque refusa. De là, longues lettres au ministre, de Mgr de Saint-Vallier et de M. de Vaudreuil, chacun soutenant son point de vue. Mgr de Saint-Vallier eut le dessous, malgré la grande influence qu'il avait en France. Et voici pourquoi, Madame de Vaudreuil était à la cour depuis 1708 en qualité de gouvernante d'un petit-fils du roi. En rapports quotidiens avec les ministres, elle n'avait pour ainsi dire qu'à demander pour obtenir. Il faut lui rendre le témoignage qu'elle demandait souvent pour son mari et ses sept fils, tous dans l'armée ou la marine. C'est elle qui fit pencher la balance du côté de son mari dans son différend avec Mgr de Saint-Vallier.

* * *

Le Conseil Souverain eut, lui aussi, ses petites chicaneuses de préséance. En voici une vraiment savoureuse que nous rapporte le procès-verbal de la séance du 5 avril 1675. Les affaires litigieuses terminées, M. Le Gardeur de Tilly, doyen des conseillers, fait part à ses collègues d'un grave manquement aux règles de la préséance dont le curé de l'église paroissiale de Québec se rend coupable à l'égard du Conseil. Depuis quelques années, dit M. Le Gardeur de Tilly, le Conseil assiste en corps au service divin à l'église paroissiale, entre autres jours ceux du dimanche des Rameaux, du Vendredi Saint, de la Chandeleur, etc., etc. Or, les conseillers reçoivent les rameaux et les cierges bénits de la main du bedeau. De plus, les conseillers vont à l'adoration de la Croix, le Vendredi Saint, "de la même manière que fait le commun peuple". La dignité du Conseil demande plus. Les conseillers devraient recevoir les rameaux et les cierges bénits non pas de la main du bedeau mais de celle de l'officiant, immédiatement après le clergé.

Tout de suite, le procureur général du Conseil est chargé de voir M. de Bernières, curé de Québec, et ce sujet, M. de Bernières était un homme paisible et d'accommodements. Il répondit à l'envoyé du Conseil qu'il ne voyait pas de difficultés à sa demande et que dorénavant les conseillers recevraient les rameaux et les cierges bénits de la main du célébrant.

* * *

En 1718, M. de Louigny, lieutenant de roi à Québec, s'avisa de réclamer son entrée dans le sanctuaire de la cathédrale de Québec pour y recevoir le rameau, les cierges, etc. Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, refusa de lui accorder cet honneur. M. de Louigny porta plainte au Conseil de marine contre l'évêque le 4 novembre 1718.

Le 24 mai 1719, le ministre lui écrivait: "Il (le Conseil de Marine) a examiné les plaintes que vous avez faites sur la difficulté que fait M. l'évêque de Québec de vous laisser entrer dans le sanctuaire de l'église paroissiale les jours de cérémonie pour y recevoir de la main du célébrant le rameau, les cierges et l'adoration de la croix. Sur quoi le Conseil est bien aise de vous expliquer que cela ne vous appartient point; cet honneur ne doit être déferé qu'au gouverneur ou commandant général de la colonie et à l'intendant et si les marguilliers l'ont c'est qu'ils sont censés faire partie du clergé de l'église."

Montréal eut d'autres petites querelles de préséance sous le régime français. En 1695, le procureur fiscal de l'île de Montréal intentait une poursuite à Jean Aubuchon, marguillier en charge de l'église paroissiale, pour n'avoir pas observé le règlement du roi du 2 mars 1668 au sujet de la préséance à être accordée aux officiers dans les églises. L'affaire vint devant le Conseil Souverain et, le 4 mars 1675, celui-ci ordonnait que les officiers de justice avaient droit à un banc, après le gouverneur ou le seigneur, dans le lieu le plus honorable de chaque église et qu'ils devaient recevoir avant les marguilliers le pain bénit, la paix, l'encens, les cierges, les rameaux, etc. Dans les processions à l'intérieur de l'église, les officiers de justice devaient également passer avant les marguilliers. Ce jugement du Conseil Souverain ne fit pas plaisir aux marguilliers de Montréal mais il était conforme au règlement du roi du 2 mars 1668.

Les questions de préséance n'agitaient pas seulement les villes de la colonie, Québec, Montréal et Trois-Rivières. Même dans les forts les plus reculés, l'officier commandant tenait à avoir le premier rang partout. Aux alentours de 1749, le commandant du fort de Niagara se s'avisa-t-il pas de faire une chicane à l'aumônier de la garnison parce que celui-ci, aux offices du dimanche, lui refusait l'encens et l'eau bénite. Le différend fut soumis à l'évêque de Québec, Mgr de Pontbriand, qui, le 26 mars 1750, fit le règlement suivant qui fut accepté et approuvé par le gouverneur de Vaudreuil:

"1° Le missionnaire n'est point obligé d'aller, chaque jour, prendre l'heure de la messe ni d'attendre sa réponse.

"2° Cette heure étant une fois marquée, ce sera à M. le commandant de faire avertir l'aumônier qu'il est nécessaire pour le bien du service d'avancer ou de retarder, et il convient alors que l'aumônier suive ses ordres.

"3° L'aumônier habillé, passant devant lui, n'est point obligé de lui faire une inclination.

"4° Il n'est point dû au commandant l'encens ni l'eau bénite; M. l'intendant n'a pas ces deux premières marques d'honneur et ce n'est qu'après bien des difficultés qu'on les a accordées à M. le général (gouverneur).

"5° La cloche étant bénite à l'usage de la chapelle qui en est en possession depuis près de vingt ans ne sera employée à d'autres usages."

Comme on le voit par ce règlement, la manie ou, pour dire mieux, la folie de la préséance, avait gagné jusqu'aux commandants des forts de l'Ouest. Dans leurs solitudes, ils voulaient avoir des honneurs qu'on n'accordait, à Québec, qu'au gouverneur général.

* * *

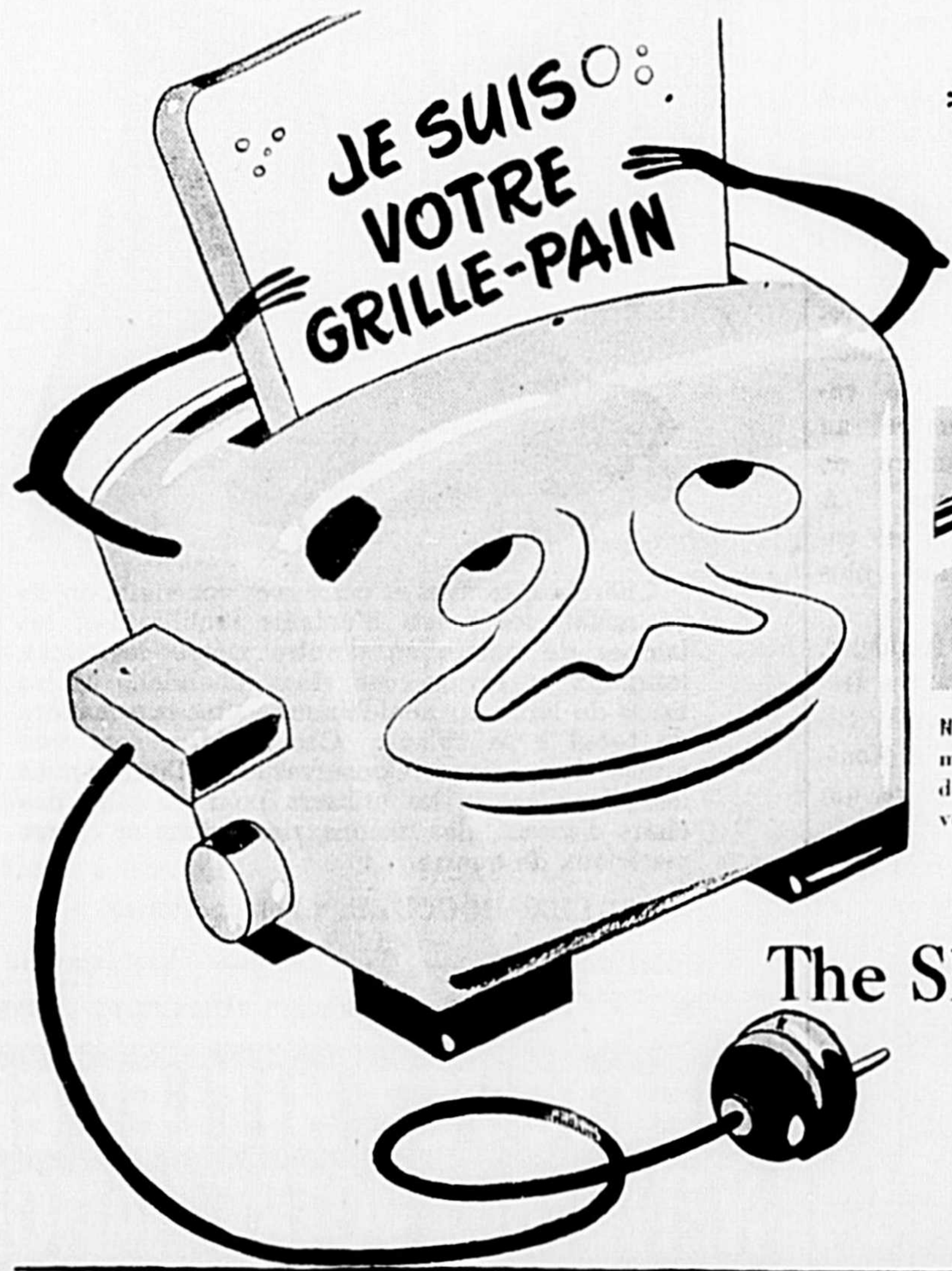
Nous pourrions prolonger indéfiniment cette nomenclature de chicaneuses qui renaissent à mesure qu'on les éteignait. N'allons pas plus loin. Celles que nous avons racontées nous montrent assez l'esprit du temps. Mais bien naïf serait celui qui croirait que cet esprit de chicaneuses au sujet des préséances a disparu. Il existe encore, ici comme ailleurs. A ceux qui veulent s'en assurer, nous conseillons de consulter les officiers du protocole à Ottawa et à Québec. Les hommes sont toujours les hommes, et étrange contradiction, ce sont surtout les démocrates qui souffrent le plus du mal de la préséance.

* * *

Ceci termine le chapitre "Les chicaneuses de préséances sous le régime français".

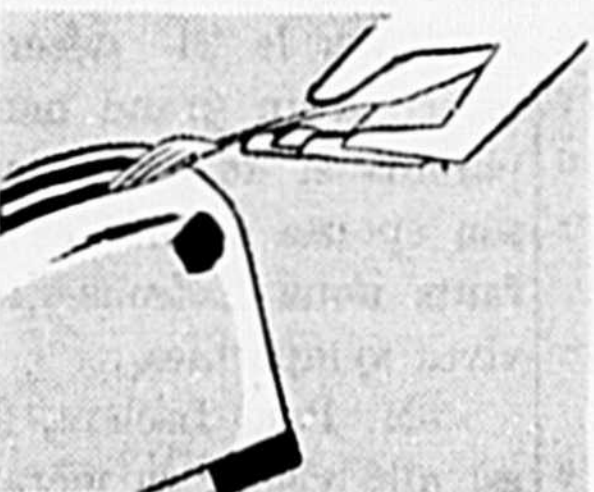
Le prochain chapitre sera intitulé "Les traîtres de 1759"

(A suivre)



* Vos serveurs électriques — soyez bons pour eux

* A cause de l'extrême rareté des matériaux et de la main d'œuvre, il n'est pas probable qu'on puisse disposer de nouveaux appareils électriques pour l'usage des civils d'ici quelques temps.



N'employez jamais une fourchette de métal pour retirer les tranches de pain. Enlevez les miettes. Ne vous servez pas d'un couteau.



Laissez refroidir votre grille-pain avant de le nettoyer. Frottez le métal avec un linge à peine humide, presque sec. Que l'humidité n'entre jamais en contact avec l'élément brûleur.



Ne frappez et ne secouez jamais le grille-pain... ceci déplacerait les fils de l'élément brûleur.

The Shawinigan Water & Power Company

Électricité Produits Chimiques

GÉNIE CIVIL • TRANSPORT • CONSTRUCTION

Le COIN des CULTIVATEURS

La Coopérative Fédérée de Québec, journal les commerçants suivants sur les marchés

BEURRE

Les cotes sont fermes au niveau du plafond établi par la Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre. Lundi matin, le 10 janvier 1944, le prix du beurre No. 1 pasteurisé, au gros, était coté à 35¼c. la livre.

FROMAGE

Une ordonnance émise le 23 décembre 1943, par l'Office des Produits Laitiers, permet la vente du fromage "Cheddar" sur notre marché domestique.

Nous tenons à signaler qu'en vertu de l'ordonnance No. A-752 de l'Administrateur des produits laitiers, le prix de remise, aux producteurs, pour le fromage de première qualité, demeure fixé à 20c. la livre, f. a. b., point d'expédition de la fabrique.

VOLAILLES VIVANTES

Poules: Les arrivages sont peu abondants. La demande est active et les prix sont fermes.

Poulets à rôtir: Les arrivages sont modérés. La demande est bonne et les prix sont stables.

Poulets à griller: Les arrivages sont peu abondants. La demande est bonne et les prix sont stables.

Dindes: Les arrivages sont limités et ils sont facilement absorbés.

VOLAILLES ABATTUES

Poules et poulets: Les arrivages augmentent graduellement. La distribution est régulière et les prix sont stables.

Dindes abattues: Les arrivages sont limités, insuffisants aux besoins et les prix sont fermes.

Oies abattues: Les arrivages sont peu abondants. La demande est active et les prix sont fermes.

OEUFs

Montréal et Québec: A la suite d'arrivages très considérables, l'offre a excédé la demande immédiate, et nous avons à signaler une baisse marquée des prix.

VEAUX ABATTUS

Montréal et Québec: Marché stationnaire aux prix actuels.

PORCS LIVRES ABATTUS: Montréal et Québec: Marché stable et prix soutenus.

POULETS VIVANTS

"A ROTIR"

Rouges et blancs

A—6 lbs et plus	28c.
B—6 lbs et plus	27c.
C—6 lbs et plus	25c.
A—Moins de 6 lbs	26¼c.
B—Moins de 6 lbs	25¼c.
C—Moins de 6 lbs	23¼c.

Gris

A—6 lbs et plus	28c.
B—6 lbs et plus	27c.
C—6 lbs et plus	25c.
A—Moins de 6 lbs	26¼c.
B—Moins de 6 lbs	25¼c.
C—Moins de 6 lbs	23¼c.

"A GRILLER"

Gris

A—2½ lbs à 2¾ lbs	29¼c.
B—2½ lbs jusqu'à 2¾ lbs	27¼c.
C—Moins de 2½ lbs	25¼c.

Rouges et blancs

A—2½ lbs à 2¾ lbs	29¼c.
B—2½ lbs jusqu'à 2¾ lbs	27¼c.
C—Moins de 2½ lbs	25¼c.

POULES VIVANTES

Toutes races, sauf "Leghorn"

A—5 lbs et plus	23c.
B—5 lbs et plus	21c.
C—5 lbs et plus	19c.
A—Moins de 5 lbs	21c.
B—Moins de 5 lbs	19c.
C—Moins de 5 lbs	17c.

Race "Leghorn"

A	18c.
B	16c.
C	14c.

COQS VIVANTS

5 lbs et plus	17c.
Moins de 5 lbs	15c.

LAPINS VIVANTS

5 lbs et plus	20c.
---------------	------

POULETS ABATTUS

(Engraisés au lait)

Spécial	36c.
A	35c.
B	33c.

POULETS ABATTUS

"Engraisés au lait"

Spécial	36c.
---------	------

La coopération, moyen de relèvement économique après la guerre

A la conférence des Nations Unies, sur les Villes et l'Agriculture, qui a eu lieu à Hot Springs, Virginie, du 16 mai au 3 juin 1943 et à laquelle 44 nations prirent part, il a été convenu à l'unanimité que tous les pays représentés étudieraient les possibilités d'établir de nouvelles sociétés coopératives de production et de consommation.

Voici comment se lit la résolution XVII concernant le mouvement coopératif d'après une récente publication du Ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan:

"1.—Le mouvement coopératif a été d'une grande importance dans plusieurs pays, spécialement dans les districts ruraux où la culture se pratique sur des petites étendues de terre et dans les milieux urbains où les familles reçoivent un modeste revenu.

"2. Le bon fonctionnement des coopératives peut faciliter l'ajustement de la production agricole et de la distribution des produits de la ferme, étant donné que les membres montrent de la confiance envers leurs organismes coopératifs, lesquels fonctionnent dans leur propre intérêt et aussi dans celui de la société en général.

"3. Le contrôle démocratique et les programmes éducatifs qui sont le propre du mouvement coopératif peuvent jouer un rôle important dans la formation de meilleurs citoyens et sont de nature à inculquer une saine conception des principes coopératifs.

"Pour permettre aux gens de pouvoir mieux s'entraider en abaissant le coût de production, de distribution et de vente, la Conférence des Nations Unies sur les Villes et l'Agriculture a aussi fait les recommandations suivantes, à savoir:

"a.—Que chaque pays étudie la possibilité de fonder d'autres sociétés coopératives de production et de consommation en vue de la production, de la vente, de l'achat, du financement et de l'établissement d'autres services connexes.

"b.—Que chaque nation examine ses lois, ses règlements et ses institutions pour voir s'il y a des obstacles légaux ou constitutionnels au développement de la coopération afin de faire les ajustements ou les modifications nécessaires.

"c.—Qu'une information complète sur le développement actuel des coopératives dans les divers pays soit rendue possible par l'intermédiaire d'une organisation permanente."

Comme on le voit par ces recommandations, l'on s'occupe de coopération dans la plupart des pays démocratiques et l'on compte beaucoup sur ce moyen pour aider au relèvement économique après la guerre. Si le mouvement coopératif jouit d'une telle considération dans un aussi grand nombre de pays, cela devrait nous inciter à mieux l'apprécier dans notre province au lieu de chercher à le dénigrer comme cela arrive trop souvent.

J.-E. RISSON, agronome
Gérant de la Coopérative Can. du Bétail de Québec, Ltée.

Hommes 30, 40, 50 ans!

Vous cherchez entraide, vigueur normale? Essayez Tablettes Toniques Ours, contenant: sélénium, zinc, vitamine B, calcium, cuivre, fer, iode, magnésium, potassium, phosphore, sodium, silicium, strontium, vanadium, zinc, et autres minéraux essentiels. Elles vous donnent l'énergie, la vitalité, la jeunesse. Elles vous font sentir la différence entre la vieillesse et la jeunesse. Elles vous font sentir la différence entre la vieillesse et la jeunesse. Elles vous font sentir la différence entre la vieillesse et la jeunesse.

ACHETEZ et employez "SUCRINE", un bon substitut du sucre. LIQUIDE. Agréable au goût. Succrifie tous breuvages chauds ou froids. Economise le sucre dans pâtisseries, céréales, compotes, desserts, etc. AIDE AU RATIONNEMENT. Directions en anglais et français. (Echange-tillon sur demande, 10 cts.) Emballage garanti. Livraison rapide. PRIX: MALLÉ PAYÉE. Bouteille 2 oz. (\$1.25) (6—\$7.50) (12—\$12.00) Bouteille 16 oz. (\$1.25) (6—\$7.50) (12—\$12.00) Adressez commandes avec bon mandat à: LES BONS PRODUITS, ENRG. 351 Blvd. Charest, Québec, P. Q. 30 déc. 41.

Bon 7.75-8.00
Moyen 6.75-7.50
Commun 6.00-6.25
Très Com. 4.00-4.50

Bon 7.75-8.00
Moyen 6.75-7.50
Commun 6.00-6.25
Très Com. 4.00-4.50

Bon 7.75-8.00
Moyen 6.75-7.50
Commun 6.00-6.25
Très Com. 4.00-4.50

Bon 7.75-8.00
Moyen 6.75-7.50
Commun 6.00-6.25
Très Com. 4.00-4.50

Bon 7.75-8.00
Moyen 6.75-7.50
Commun 6.00-6.25
Très Com. 4.00-4.50

Bon 7.75-8.00
Moyen 6.75-7.50
Commun 6.00-6.25
Très Com. 4.00-4.50

St-Rosaire

—La correspondante de Saint-Rosaire souhaite à tous une Bonne, Heureuse et Sainte Année!

—Au prône du premier de l'An nouveau, monsieur le curé fit, comme d'habitude, ses souhaits à ses paroissiens; il y eut ensuite heure d'adoration, chant du Veni Creator et du Te Deum, pour remercier le bon Dieu des grâces reçues au cours de 1943.

Il donna ensuite le recensement de la paroisse pour 1943: familles 139; communians 643; non communians 122; mariages 7; Sépultures 8; baptêmes, 17.

—Les communions furent nombreuses le premier de l'an; à la demande expresse de notre curé, presque tous les paroissiens se firent un devoir de s'approcher de la Table Sainte.

—La Messe de Minuit fut aussi des plus solennelles; elle débuta par une procession composée des anges et des bergers qui se rendirent à la crèche présenter leurs hommages à l'Enfant-Jésus; il y eut chant par les Anges et les Bergers et monsieur le Curé chanta ensuite la messe assisté de diacre et sous-diacre; il y eut sermon à l'Evangile. Le prédicateur avait pris pour texte cette parole de la devise de Notre Très Saint-Père le Pape, "Pax opus Justitiae".

—A l'occasion du premier de l'an, monsieur le curé avait fait distribuer dans toutes les familles la formule de bénédiction paternelle et monsieur le curé avait insisté le dimanche précédent, afin que tous les pères de familles s'acquittent de ce devoir; le père de famille nous avait-il dit comparé au prêtre dans la famille.

—Il y a eu aussi à l'occasion de la fête de Noël, un concours de crèches, organisé dans toutes les écoles de la paroisse. M. le Curé procéda à la distribution des prix, le jour des Rois; il y eut chant de Noël par les enfants et les prix furent distribués. Merci aux paroissiens et à ceux de l'étranger qui avaient bien voulu donner des prix.

—A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, il y eut un grand nombre de visiteurs dans les familles de la paroisse et l'on en profita pour faire revivre cette belle tradition de chez-nous, ce que chacun appelle "donner son repas"; les convives y étaient en abondance et les mets aussi; on dégustait autour des tables bien garnies, le bon ragoût de pattes, les bonnes tourtières et les fameuses beignes de nos grand-mères; il y eut aussi chant et musique, réceptions par les plus jeunes qui souhaitaient longue vie aux plus âgés, etc.

—Mme Emile Dumas et son fils Paul-Emile, de Saint-Célestin, étaient en visite au presbytère à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An.

—Dimanche dernier avait lieu l'élection d'un nouveau marguillier, en remplacement de M. Alphonse Brunelle; M. Antonio Rheault fut choisi à l'unanimité; le banc d'œuvre se composa à l'avenir de MM. Donat Pratte, Euphémus Lampron, et Antonio Rheault.

—Nos étudiantes, Mlle Pratt, Mlles Irène Smith, Marie-Anne Smith, Alice Rheault, Thérèse Massé, Claire et Jeannette Massé, sont retournées aux études après avoir passé les vacances du Jour de l'An dans leur famille respective.

Il en est de même pour M. Yvon Leclerc, étudiant au Séminaire de Nicolet, et M. Roger Smith, qui étudie chez les Frères du Sacré-Cœur à Victoriaville.

A tous et à chacun nous souhaitons le succès.

—M. Lucien Bégin est allé visiter ses parents à Burlington.

—Mlles Irène Comeau, Marie-Jeanne, sa sœur, sont venues visiter leurs parents, M. et Mme Freddy Comeau. Mlles Comeau travaillent à Drummondville.

—Mlles Lucienne et Blandine Massé, qui travaillent à Montréal, sont venues passer quelques jours au milieu de leur famille.

—MM. et Mmes Horace et Wellie Vézina étaient les hôtes de Mme Roy, dernièrement.

—Mlle Rachel Roy, de Mont-

DEMANDEZ DU CHARBON POUR LES INCUBATEURS ET LES POUSSINIÈRES

Un décret récent du Contrôleur du charbon contient de bonnes nouvelles pour l'industrie avicole. Il annonce que les dispositions nécessaires ont été prises pour faire venir des Etats-Unis une quantité supplémentaire de charbon anthracite qui doit être utilisé exclusivement pour les poussinières et les couvoirs, dans les districts qui emploient habituellement ce genre de charbon. Le Ministère fédéral de l'Agriculture a fourni au Contrôleur du charbon une évaluation de la quantité de charbon nécessaire pour les éleveurs canadiens.

LES CULTIVATEURS PEUVENT SE PROCURER UN LIVRE DE COMPTABILITE DE LA FERME

De tout temps, la tenue des comptes sur la ferme est allée de pair avec la bonne exploitation, mais dans les conditions de guerre, un registre exact des transactions commerciales, dans la gestion annuelle de la ferme, est une nécessité. Pour aider le cultivateur à prendre des notes de ce genre, on a préparé un petit livre de comptabilité, très simple et très utile, que l'on peut se procurer en s'adressant à l'Imprimeur du roi, Ottawa. Ce livre couvre toutes les opérations de la ferme, et il offre le grand avantage qu'il n'exige pas de connaissances spéciales en comptabilité. Il s'intitule "Le livre de comptes du cultivateur" et on peut se le procurer chez l'Imprimeur du Roi pour un prix insignifiant: 10 cents.

LA FABRICATION DE FROMAGE DE TOUTE GROSSEUR OU COULEUR EST PERMISE

Un décret de l'Office des produits laitiers publié le 22 décembre permet aux fromageries de l'Ontario et du Québec de se remettre à fabriquer du fromage cheddar de lait entier de toute grosseur ou couleur et de le vendre sur le marché local. Depuis le début de l'été de 1943 l'Office avait exigé que tout fromage fabriqué dans l'Ontario et le Québec, soit gros, blanc, et non cire, et qu'il soit vendu pour l'exportation sur la Grande-Bretagne.

Ces restrictions sont maintenant supprimées afin que le marché local puisse se procurer du fromage. S'il y a un surplus au printemps de 1944, on pourra en exporter une quantité plus forte sur la Grande-Bretagne.

réal, en visite chez ses parents, de même que son frère et ses deux sœurs, Mlles Corana et Yvonne, qui travaillent aux Trois-Rivières.

—Le 27 décembre eurent lieu les imposantes funérailles de M. Cyrille Desharnais, décédé le 24 décembre, à l'âge de soixante-quatre ans. Un grand nombre de parents et d'amis sont venus offrir leurs sympathies. Son épouse l'avait précédé de deux ans dans la tombe. Nous offrons à la famille en deuil nos sincères condoléances.

—Le 22 décembre s'éteignait presque subitement, M. Arthur Côté à l'âge de soixante-cinq ans. Il laisse son épouse inconsolable. Ses enfants, tous mariés et demeurant à Montréal n'ont pas eu la consolation de recueillir ses dernières paroles. Le service et la sépulture eurent lieu le 24 décembre au milieu d'un grand nombre de parents et de paroissiens. A son épouse désolée et à ses enfants nous offrons nos plus vives sympathies.

—M. Paul Leclerc, fromager, est allé visiter sa mère, ses frères et sœurs, demeurant à St-Léonard. Il se rendra à Montréal, où il visitera son père, qui y travaille actuellement.

—M. et Mme Robert Pepin, de Trois-Rivières, dans sa famille, M. et Mme Arthur Pepin. Ils visitèrent aussi M. et Mme Gaston Leclerc.

—M. et Mme Roland Rheault, leur fille, Suzanne, chez M. et Mme Antonio Rheault.

—Mlles Fernande et Claire Désilets, de Montréal, en promenade chez leurs parents, M. et Mme Omer Désilets.

L'ANNONCE

VOUS RENSEIGNE ET VOUS PROTEGE

L'annonce a pour but de vous faire connaître la qualité d'un produit, son usage et les avantages que vous pouvez en retirer. Le manufacturier sait que pour se créer une clientèle et la conserver, il doit d'abord produire une marchandise qui donne satisfaction, à un prix raisonnable. En lisant les annonces vous apprendrez à connaître le produit que vous désirez acheter, c'est un guide sûr et un gage de satisfaction.

L'annonce en faisant connaître un produit active les ventes, augmente la production, ce qui permet au manufacturier de fabriquer à plus bas prix, d'améliorer la qualité dans le procédé de fabrication et de mieux servir le public. En achetant un produit annoncé, vous payez moins cher et vous vous protégez.

N'ACHETEZ QUE DES PRODUITS ANNONCES

Funérailles de Mme Ernest Rondeau

—Dernièrement, ont eu lieu les funérailles de Dame Henriette Lainesse, épouse de feu Ernest Rondeau, décédée à l'Hôtel-Dieu d'Art h a b a s k a après plusieurs années de maladie.

Le service fut chanté en l'église de Warwick par M. l'abbé Oscar Genest, supérieur du Petit Séminaire de Québec. La levée du corps fut faite par M. le vicarie Gérard Rousseau. Au choeur, M. le vicarie L. Lavigne et M. l'abbé Jean-Paul Rondeau, du petit Séminaire de Québec.

Portait la croix, Mme Arthur Martel, accompagnée de son mari.

Les porteurs étaient MM. Omer Lemay, Jos. Laroché, Wilfrid L'Heureux, Pierre Per-

reault, Jos. Rondeau et Henri Lainesse.

Les rubans: Mmes Omer Lemay, Jos. Laroché, Pierre Perreault et Jos. Rondeau.

La bannière des dames de Ste-Anne précédait le cortège.

Mme Rondeau laisse dans le deuil ses fils et belles-filles M. et Mme Arthur Rondeau, M. et Mme Albert Rondeau, M. Jos. Rondeau; ses filles et gendres, M. et Mme Arthur Champagne (Clara), M. et Mme Philippe Pard (Delvina), M. et Mme Frédéric Talbot (Marie), M. et Mme J. Omer Lemay (Rose). Son frère et sa belle-sœur M. et Mme Albert Lainesse. Elle laisse 35 petits-enfants, 25 arrière-petits-enfants et plusieurs neveux et nièces.

La famille a reçu un grand nombre de témoignages de sympathies.

**Vous aussi, messieurs—
Faites votre part!
RÉCUPÉREZ CHIFFONS,
FERRAILLE, PAPIER,
VIEUX OS**



Cherchez, trouvez et conservez vos vieux objets en métal—les jouets d'enfants inutilisables, les lampes de cuivre ou d'autre métal—les vieux journaux et revues—les vieux chandails et les tissus de laine ou semi-laineux—chaque matière de rebut a sa valeur. Ces matières sont vos armes de guerre. Conservez-les. Donnez-nous les. Le Canada les utilisera pour en faire des chars d'assaut, des canons, des avions et autres matériaux de guerre.

ALEX. BOUCHER, Chef de Police,
Hôtel de Ville, — Tél. 284 — Victoriaville
PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE DES SERVICES NATIONAUX DE GUERRE

**"NETTOYEZ" HITLER EN
NETTOYANT VOTRE MAISON**

NOUVELLES DE VICTORIAVILLE

—Le Dr et Mme C. A. Gilbert sont de retour de Québec et de Lévis, où ils sont allés reconduire leur fils, Claude Gilbert, au Collège de Lévis, et leur fille, Charlotte Gilbert, au Couvent des Dames Ursulines de Québec.

—M. l'abbé Osear Lupien, ptre, de l'Ecole d'Agriculture de Nicolet, était de passage en ville, lundi dernier.

—Étaient les invités de M. et Mme Yvon Jutras, à l'occasion du jour des Rois: M. et Mme Ernest Jutras, M. l'abbé Auger, M. et Mme Donald Hamel, de Methuen, Mass., et leur fils, Serge Hamel, Mme Robert Descheneaux et Mlle Lise Descheneaux, de St-François de Lae.

—M. et Mme Raymond Beaudet sont allés à Québec et à Danville, dans le courant de la semaine dernière.

—Mlle Ninon Lavallée, de Berthierville, est venue passer quelques jours en visite chez sa sœur et son beau-frère, M. et Mme Yvon Jutras.

—Mlle Rollande Reny, G.M. G., est de retour de New-York, où elle a passé quelques jours de vacances.

—Mlle Madeleine Leclerc, de la Baie du Febvre, passe quelques jours en ville, l'invitée des familles Jutras, de la Cie Jutras, Ltée., et de la famille Leclerc.

—M. et Mme Jean P. de Courval, et leurs jeunes enfants sont retournés à Québec, après avoir passé le temps des fêtes dans les familles Poitras et de Courval.

—M. et Mme J. N. R. Desmarais ainsi que leurs enfants sont revenus de Québec, après avoir passé quelques jours en visite chez des parents, à l'occasion des fêtes.

—Mlle Lucille Lesieur, institutrice, est revenue récemment de Montréal, où elle a passé quelques jours de vacances.

—M. et Mme U. L. Brunelle sont allés passer la dernière fin de semaine aux Trois-Rivières, les invités de M. et Mme Guy Gosselin.

—M. et Mme Henri Charette sont de retour de Montréal, où ils ont passé la dernière fin de semaine.

—Mme Zénon Perron, de Montréal, était l'invitée du Dr et Mme Yvon Bigras, en fin de semaine.

—M. et Mme Alfred Plante revenaient récemment de Lewiston, Me., où ils ont fait un séjour en visite chez des parents.

—Mlle Louise Pelletier, institutrice, est de retour de Montréal, où elle était l'invitée de M. et Mme Gérard Pelletier.

—Bois de chauffage:

Aux termes d'une circulaire passée à domicile, le Conseil de la ville de Victoriaville informait le public "qu'il reçoit actuellement, par l'entremise de la Commission des Prix et du Commerce en Temps de guerre, du BOIS FRANC de première qualité pour satisfaire toutes les demandes."

M. Paul Sinclair, officier de la circulation provinciale, a été chargé de la distribution et de la vente de ce bois, dont le prix demandé est le suivant: \$3.50 pour une corde de 12 pes. \$4.50 pour une corde de 18 pes.

—Sont retournés reprendre leurs études, après avoir passé leurs vacances de Noël chez leurs parents, le Dr et Mme Edgar Larouche: Mlle Thérèse Larouche, à la Villa Maria, de Montréal; Mlle Esther Larouche, au Couvent des Dames de la Présentation de Marie, à Upton; et M. Gérard Larouche, au Séminaire de Nicolet.

—M. l'abbé Walter Roux, ptre, est retourné au Séminaire de Nicolet, après avoir passé ses vacances chez ses parents, M. et Mme A. R. Roux.

—Mlle Blanche Gilbert est de retour de Québec, où elle a passé quelques jours en visite chez des parents.

—M. Jacques Gagné est retourné reprendre ses études, au Jardin de l'Enfance des Trois-Rivières, après avoir passé ses vacances chez ses parents, M. et Mme J. D. Gagné.

—Mlle Irène Cantin est revenue en ville au début de la semaine, après avoir fait un bref séjour aux endroits suivants: Québec, Scott, Montréal, Ste-Agathe et Duhamel.

—Un nouveau service d'autobus a été régulièrement établi, lundi dernier, le 10 janvier, entre Victoriaville et Arthabaska, et pour desservir aussi chaque localité.

Les autobus font en tout onze trajets entre les deux villes, à différentes heures du jour.

Les postes d'arrêts sont les suivants:

A Victoriaville: Coin Deuts Jutras, Eglise Ste-Victoire, Manoir Victoria, Bureau des Postes, Hôtel Grand-Union, Café de Gaulle, Magasin Légaré et coin Route d'Arthabaska.

A Arthabaska: Palais de Justice, Bureau de Postes, Restaurant Labbé, Eglise St-Christophe et à l'Hôtel-Dieu.

Le prix du passage est de 10 sous entre les deux localités et de 5 sous dans la localité.

Ce nouveau service public est généralement bien vu de toute la population, et nul doute qu'il améliorera dans une très large part les relations d'affaires entre les deux localités sœurs.

Nous publions dans nos colonnes ci-contre l'horaire de ce service, que nos lecteurs pourront consulter au besoin.

—Étaient en visite dernièrement chez M. et Mme Alphonse Provencher, de la rue Monfette, ainsi que chez Mme Noël Berger: M. et Mme Alphonse Filion et leurs jeunes enfants, Andrée et Jean-Guy Filion, de Québec, ainsi que Mme Joseph Provencher, et M. et Mme Arthur Lassonde, de Princeville.

—M. et Mme Paul-E. Gagné sont allés à Farnham, en fin de semaine, les invités de M. et Mme MacDonald Bourbeau.

—M. Georges-Etienne Jutras est allé à Montréal par affaires, au début de la présente semaine.

—Le Caporal Roland Boucher, R.C.N., d'Halifax, est venu passer quelques jours chez ses parents, M. et Mme D. E. Boucher.

—Mlle Madeleine Valiquette et Carmen Valiquette, des Trois-Rivières, étaient les invitées de M. et Mme J. N. Paradis, en fin de semaine.

—Mlle Dorothy Boucher, du Collège O'Sullivan, Montréal, est venue passer les vacances de Noël chez ses parents, M. et Mme D. E. Boucher.

—Mme Albert Morissette est de retour de Montréal, où elle a passé quelques jours en visite chez des parents.

—M. et Mme Maurice Lemieux et leurs enfants sont de retour de Beauveille, où ils étaient les invités de parents, à Noël et au jour de l'an.

—Hier mercredi, était le jour de la mise en nomination des conseillers municipaux, régie par le Code municipal de la Province de Québec.

Au Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Victoire, MM. Wilfrid Provencher et Donat Roberge, conseillers sortant de charge, ont tous deux été réélus par acclamation, tandis que M. Arthur Comtois a été élu par acclamation, en remplacement de M. Arcadius Fortier, sortant aussi de charge.

Le conseil municipal de la paroisse de Ste-Victoire se compose donc maintenant de Son Honneur le Maire Wilfrid Labbé, et des conseillers: MM. Lucien Boucher, Hormisdas Samson, Edmond Proulx, Wilfrid Provencher, Donat Roberge et Arthur Courtois. Et M. Rodolphe Houle en est le secrétaire-trésorier depuis de nombreuses années.

Félicitations donc aux nouveaux réélus et élu du peuple!

—Au conseil municipal de la ville, régi par la loi des cités et villes, la date de la mise en nomination est le 25 janvier et la votation, s'il y a lieu, le 1er février. Les échevins sortant de charge sont MM. J. A. Gamahe, Jacques Alain et J. R. Laflamme. Pour l'instant, aucune rumeur sérieuse ne désigne de l'opposition aux échevins sortant de charge.

HUILE DE CHARME No. 40

PARFUM PUR D'ORIENT. — Exquis, mystérieux, durable. Développe un attrait irrésistible, puissant et troublant. Charme votre amour. Bouteille 1 dr. \$1.00 par maille, port payé. (Gros échantillon \$0.25). Emballage discret, garanti.

Commandez à:
PARFUMERIE IDEALE, ENRG.
Casier 1352, Québec, U. Q.
30 déc. 4 f.

Statistiques de Victoriaville

La population de Victoriaville est de 9715 âmes, dont 8742 citadins et 973 campagnards.

Paroisse de Ste-Victoire:	
Familles en villes	739
Familles en campagne	174
Familles protestantes	21
Total des familles en ville et en campagne	
934	
Ames en ville	
3,850	
Ames en campagne	
973	
Protestants	
63	
Total d'âmes	
4,886	
En 1943 il y eut dans la même paroisse	
Baptêmes	149
Mariages	44
Sépultures	55
En 1942 il y eut dans la même paroisse	
Baptêmes	159
Mariages	48
Sépultures	70

Paroisse des Sts-Martyrs Canadiens:	
Familles catholiques	1,064
Familles protestantes	40
Ames	
4,884	
En 1942	
Baptêmes	1,055
Mariages	19
Sépultures	4,829
En 1943	
Baptêmes	156
Mariages	38
Sépultures	44
En 1942	
Baptêmes	197
Mariages	66
Sépultures	38

Paroisse de Ste-Victoire	
4,886 âmes	
Paroisse des Sts-Martyrs Canadiens	
4,829 âmes	
Total	
9,715 âmes	
Paroisse de Ste-Victoire	
934 familles	
Paroisse des Sts-Martyrs Canadiens	
1,074 familles	
Total	
2,008 familles	
Dans les deux paroisses, il y eut, en 1943:	
356 baptêmes;	
114 mariages;	
108 sépultures.	

Belle Fête de Famille

Le 2 janvier avait lieu une belle réunion de famille chez M. et Mme Emile Demers, de Victoriaville, à l'occasion de leur 25e anniversaire de mariage.

Ce fut une grande surprise pour les jubilaires. On leur présenta une bourse ainsi qu'un joli bouquet de 25 roses. Il y eut aussi lecture d'une adresse par leur fille Monique.

La soirée se passa agréablement en faisant du chant, de la musique et de la danse. Un goûter fut servi vers minuit.

Parmi les personnes présentes nous avons remarqué: M. et Mme Emile Demers, Raymond, Robert, Richard, J.-Marc, Monique, Guy, Suzanne et Pierrette Demers, Mlle Réjeanne Baril et Mlle Gabrielle Houle, M. et Mme Philippe Beauchesne, Madame Pierre Hénault, M. et Mme Ernest Demers, M. et Mme Roland Demers, de Victoriaville; M. et Mme Paul Morin, M. Rodolphe Beauchesne, M. et Mme Étienne Fouquette, de Montréal; M. et Mme Amédée Mercier et leurs enfants, de St-Ferdinand; M. et Mme Gérard Demers, de Thetford Mines; M. et Mme Elphège Beauchesne et leurs fils Marcel et Raoul, de Québec; M. et Mme Albé Beauchesne et leurs enfants, M. et Mme Roland Dusseault, d'Asbestos, M. et Mme Henri Houle

et leurs enfants, Fernand, Thérèse, Paulette et Jeannine, M. et Mme Edgar Therrien, M. et Mme Maurice Lemire et leurs enfants, M. et Mme Paul Lemay, de Drummondville; M. et Mme Jeffrey Beauchesne, d'Arthabaska et leur fils Gérard; M. et Mme Guy Paradis, M. et Mme Emile Demers, M. et Mme Léo Demers, M. René Demers, Mlle Fernande Demers, M. Bruno Boulé, Mlle Mariette Feeteau, Mlle Fleurette Fortier, M. et Mme Lucien Huot, Mlle Germaine Hénault et M. le notaire Jean Beauchesne, Mlle Fleurence Hénault, Guy et Candide Guillemette, M. et Mme Georges Hénault, Mme J. P. Jolicoeur, M. et Mme Georges Beauchesne, M. et Mme Joseph Gosselin, M. et Mme Achille Hamel et leur fille Judith, M. et Mme Étienne Crête, M. et Mme Donat Fournier, M. Henri Béliveau, MM. Alphonse et Aristide Fortier et plusieurs autres.

Félicitations à M. et Mme Emile Demers à l'occasion de cette anniversaire et nos meilleurs vœux de longue vie.

Une étiquette indiquant le poids net doit maintenant se trouver sur toutes les palettes de chocolat et d'autres bonbons.

Service d'Autobus

ENTRE
Victoriaville et Arthabaska

Départs de Victoriaville	Départs d'Arthabaska
Semaine seulement	
6.30 A.M.	6.45 A.M.
7.20 A.M.	7.45 A.M.
Semaine et dimanche	
9.30 A.M.	10.00 A.M.
11.40 A.M.	12.00 A.M.
12.45 P.M.	1.00 P.M.
1.15 P.M.	2.30 P.M.
3.30 P.M.	4.00 P.M.
5.10 P.M.	6.00 P.M.
6.50 P.M.	7.15 P.M.
7.40 P.M.	8.00 P.M.
10.40 P.M.	11.00 P.M.

Prix du passage:
Victoriaville-Arthabaska 10
Service local 05

Postes d'arrêts réguliers:

A Victoriaville:
Coin Deuts Jutras, Eglise Ste-Victoire, Manoir Victoria, Bureau de Postes, Hôtel Grand-Union, Café de Gaulle, Magasin Légaré, Coin rue Laurier.

A Arthabaska:
Palais de Justice, Bureau de Postes, Restaurant Labbé, Eglise et à l'Hôtel-Dieu à l'heure des visites aux malades.

Naissances

Le Capitaine MacDonald Bourbeau et Mme Bourbeau (Fleur-Ange Ponton) de Farnham, ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance de leur fils, né le 7 janvier et baptisé à St-Hyacinthe le lendemain, sous les prénoms de Joseph-Paul.

Le parrain et la marraine ont été M. et Mme Paul-E. Gagné, de Victoriaville.

Le Capitaine Bourbeau est bien connu à Victoriaville, où il s'occupe d'assurances générales durant quelques années, au bureau de son père, M. Auguste Bourbeau.

Victoriaville toujours victorieux

Les Chicago Jr ont remporté leur cinquième victoire consécutive en déclassant le Plessisville par le score de 8 à 3.

1er période:	
1er C. Bellhumeur	5.02
ass. Fouquette, Ch.	
2e Jacques Gamahe,	
ass. L. Compagna, Ch.	10.01
3e P. Fouquette,	
ass. C. Bellhumeur, Ch.	12.12
4e G. Valley,	
ass. R. Bérubé Ples.	18.19
2ème période:	
5e L. Compagna,	
ass. J. Gamahe, Ch.	7.38
6e R. Bérubé,	
ass Valley, Pless.	9.45
7e C. Bellhumeur,	
ass. Ct-Cyr, Ch.	14.00
8e J. Gamahe,	
ass. L. Compagna, Ch.	16.47
9e C. Bellhumeur,	
ass. Fouquette, Ch.	19.00
3e période:	
10e Fouquette,	
ass. C. Bellhumeur, Ch.	14.02
11e O. Fournier, Ples.	18.07

Les étoiles de la partie sont C. Bellhumeur, en y allant de trois points et deux assistes; Henri-Paul Fouquette avec 2 points et deux assistes, et Ronald Hamel, gardien de but. Nos grands frères de Plessisville n'ont pu nous résister.

PROPRIETE A VENDRE

Bonne maison de deux logements, très bons revenus, située sur grand terrain.

S'adresser à
MME MARG-FRANCE P. ROBERGE,
Edifice Bob, No. 16,
Victoriaville, Tél. 748

13 janv. 4 f.

A Vendre ou à Echanger
Achats, ventes, échanges de tous genres de propriétés par toute la province.

Pour plus amples détails, adressez-vous:
ALBIN SAMSON
Agent d'Immobilier
Bureau, 8 rue King-Est, Apt. 1
C. P. 627 — Tél. 1657-M
SHERBROOKE, P. Q.

Nous achetons

toutes les sortes de bois francs et de bois mou, en grosse ou petite quantité.

Sur demande, nous serons heureux de vous donner les prix que nous payons pour chaque espèce et chaque qualité.

THE EASTERN WOODWORK CO. LTD.

Tél. Local 370

8, RUE ST-JEAN-BAPTISTE — VICTORIAVILLE

HOMMAGES PIEUX ET DURABLES

J.-MAURICE DUCHARME

257, rue Notre-Dame, VICTORIAVILLE

Le plus ancien et plus important manufacturier de monuments dans le diocèse de Nicolet

Assurances Générales

Vos biens, si difficilement acquis, sont-ils bien protégés?

Vos assurances vie sont-elles en conformité avec les exigences actuelles?

Si non, voyez
P.-H. PLOURDE **SILOES PLOURDE**
Edifice Piroli — Victoriaville

THEATRE VICTORIA VICTORIAVILLE

Ouverture chaque soir à 8.00 hres

Admission: 30-40 cts.

Matinée chaque Samedi et Dimanche à 2.30 hres.

Admission: 25-30 cts.

Le prix d'admission comprend les taxes.

Samedi, 15 janvier seulement

Jeanne Boitel, Pierre Larquay,

"LE MARIAGE DE VERENA"

En plus: Sujets courts, musical et actualités.

Dimanche-Lundi, 16-17 janvier

Eric Portman, Hugh Williams

"ONE OF OUR AIRCRAFT IS MISSING"

Un Film d'Alender Korda

En plus Comédie (3 stooges), sujets courts et "chantons en chœur".

Mardi-mercredi, 18-19 janvier

8.00 hrs: "CHAMBER OF HORRORS"

Leslie Banks, Lili Palmer.

9.15 hrs: "YOU'RE A LUCKY FELLOW MR. SMITH", Allan Jones, Evelyn Ankers.

En plus: Actualités.

Jeudi-Vendredi, 20-21 janvier

Apprenez la vérité à propos du Japon et les atrocités qui y sont commises!

Un film meilleur que "Hitler's Children",

Hom Neal, J. Carrol Naish, Margo

"BEHIND THE RISING SUN"

En plus: Sujets courts et cartoon.

Vendredi, le 21 janvier: Soirée Foto-Nite

MIDNIGHT SHOW à 11 hres

Vendredi-Samedi, 21-22 janvier

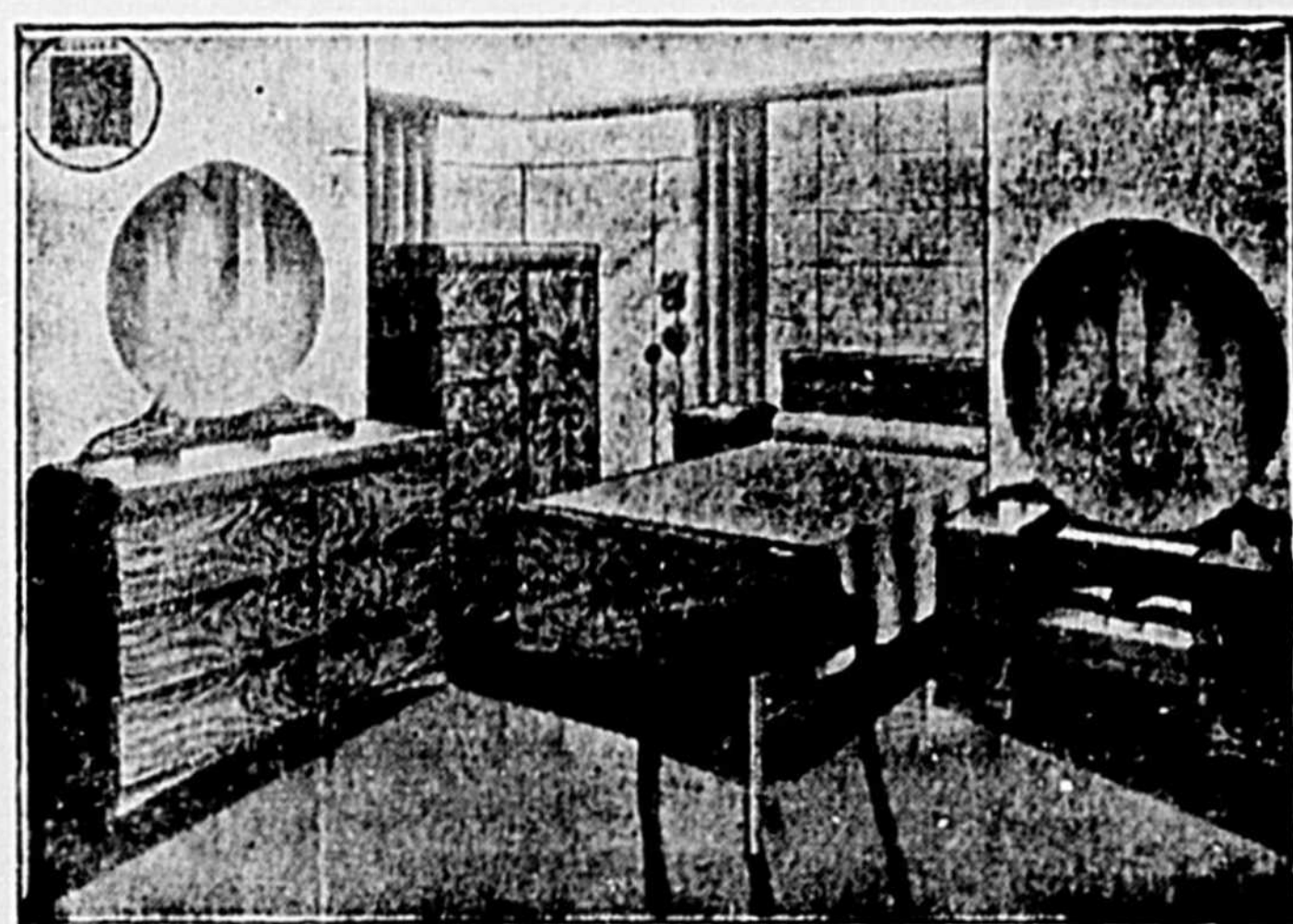
Tim Holt, dans "RED RIVER ROBIN HOOD"

Vue de l'Ouest

Admission générale: 20c (taxes incl.)

EASTERN FURNITURE LIMITED

VICTORIAVILLE, P. Q.



Manufacturiers
de

Chaises, bassinettes, table de bout et à café, ameublements de salle à déjeuner et à diner, et de chambre coucher.

En vente seulement chez nos clients, les marchands de meubles.

CULTIVATEURS

.....

●L'Abattoir de Princeville—Succursale de la Coopérative Fédérée—en plus de vous obtenir le plus haut prix possible pour vos animaux de boucherie, vous offre l'avantage d'un marché qui vous est accessible tous les jours de la semaine, dans n'importe quel temps de l'année.

●Pour le bon maintien de vos bestiaux et afin de rendre plus lucratif l'élevage de la volaille, nous vous engageons d'utiliser les rations balancées de marque "Coopérative" et "Fédérée".

Coopérative Fédérée de Québec

Succursale de Princeville, P. Q.

Banque Canadienne Nationale

(Suite de la page 1)

écoulée, certaines modifications à l'économie rurale du Canada. Un grand nombre d'exploitations ont, en totalité ou en partie, substitué à la culture des céréales l'élevage dont les produits sont l'objet d'une demande croissante. Le manque de main-d'œuvre et des conditions climatiques défavorables ont réduit la production des grandes cultures dont la valeur brute est estimée à 1,102 millions de dollars, soit une diminution d'une centaine de millions par rapport à l'année précédente. La moisson de blé, dont les derniers relevés de l'Office national de la statistique font ressortir le volume de 294 millions de boisseaux, est moitié moindre que la moisson record de 1942. Les superficies emblavées étaient du reste les moins étendues qu'on eût vues depuis 1918. On n'a pas constaté sans surprise que l'année dernière, alors que le gouvernement des États-Unis recommandait aux producteurs de blé d'étendre leurs emblavures de 54 millions d'acres en 1943 à 68 millions d'acres en 1944, le gouvernement canadien indemnisait au contraire les cultivateurs qui avaient consenti à restreindre les leurs. Cette attitude est d'autant plus étonnante, que le congrès des Nations Unies, qui a étudié le printemps dernier, à Hot Springs, en Virginie, la situation alimentaire dans le monde, a vivement engagé les pays alliés à développer par tous les moyens possibles la production des vivres, afin de se mettre en mesure de nourrir, dès la fin des hostilités, les populations affamées de l'Europe et de l'Asie. Malgré cette recommandation expresse et bien que la reprise de la demande des marchés extérieurs ait sensiblement réduit les stocks canadiens depuis un an, le congrès agricole interprovincial, qui s'est tenu le mois dernier à Ottawa, en vue de fixer les objectifs de la production agricole pour la saison prochaine, n'a pas jugé à propos de préconiser l'extension des emblavures. Cependant, le gouvernement fédéral aurait décidé de discontinuer le paiement d'indemnités. On estime que les superficies semées en blé en 1943, même si elles n'avaient en 1944 qu'un rendement moyen, suffiraient à assurer des stocks correspondant aux besoins prévisibles des deux prochaines années. Le ministère de l'Agriculture préconise plutôt l'augmentation de la production d'autres céréales, de graines oléagineuses, de pois, de haricots et de maïs.

L'élevage et l'industrie laitière ont donné un fort rendement. La hausse des prix de la plupart des denrées agricoles a, dans bien des cas, plus que compensé la réduction de la production. Aussi estime-t-on que les revenus de la classe rurale ont été sensiblement plus élevés en 1943 qu'en 1942.

L'activité économique

La production industrielle a atteint dans l'ensemble, en 1943, son point le plus élevé. On constate toutefois un fléchissement dans les opérations forestières, la sidérurgie, l'industrie du bâtiment, les pâtes et papiers, les textiles et les fromageries. On estime que les dépenses de guerre du Canada, au cours de l'exercice 1943-44, s'élèveront à 4,356 millions de dollars, à rapporter de 3,138 millions en 1942-43 et de 945 millions en 1941-42. Au cours des quatre années de guerre, le Canada a lancé quelque 750 bateaux et livré plus de 10,000 avions ainsi que 600,000 véhicules d'utilité militaire. Cette énorme production se superpose à celle de l'industrie manufacturière répondant aux besoins de la population civile. Le rendement en a évidemment été réduit depuis le début des hostilités, par suite de la rareté de la main-d'œuvre et des matières premières, mais il s'est établi, en 1939, à quelque 3,500 millions de dollars.

L'extraction des métaux communs, stimulée par la guerre, exige un si grand nombre de mineurs qu'il n'en reste pas assez de disponibles pour l'exploitation normale des mines d'or. Aussi la production du métal précieux a-t-elle subi, l'année dernière, un profond fléchissement. Le Canada, qui tient depuis longtemps le premier rang parmi les pays exportateurs de minéraux et de métaux communs, aura atteint en 1943 un nouveau record. Bien que les relevés relatifs au rendement de l'industrie minière ne soient pas publiés pendant la guerre, on estime que le Canada a fourni aux Nations Unies 95% de leur nickel, 20% de leur zinc, 12,5% de leur cuivre, 15% de leur plomb, 75% de leur amiante et 40% de leur aluminium. La production de charbon accuse un léger recul, attribuable aux grèves qui ont sévi l'an dernier dans quelques houillères.

L'industrie du bâtiment, qui avait manifesté en 1940 et en 1941 une grande activité qui tenait aux vastes entreprises de construction d'un caractère militaire, connaît depuis deux ans un ralentissement qui s'est accentué l'an dernier. La pénurie de main-d'œuvre et de matériaux, sans parler des mesures de restriction dont elle est frappée, entrave l'industrie du bâtiment. Aussi constate-t-on, dans toutes les régions du pays, des besoins sans cesse croissants de maisons d'habitation et de locaux de toutes sortes.

La crise de main-d'œuvre

L'indice de l'emploi de l'Office national de la statistique indique que les disponibilités du pays en main-d'œuvre sont à peu près épuisées, même en tenant compte de l'apport de la main-d'œuvre féminine. Le manque de bras qui se manifeste dans les exploitations agricoles, dans les mines de

charbon, dans les opérations forestières et dans d'autres domaines de la production, crée une situation difficile, sinon dangereuse. Au point où en sont les choses, il s'agit moins de répartir de la main-d'œuvre que de trouver de la main-d'œuvre à répartir.

Le commerce extérieur

La valeur des échanges du Canada, des mouvements d'or, a atteint, au cours des dix premiers mois de 1943, la somme de 3,840 millions de dollars. Nos importations se sont chiffrées, en nombres ronds, par 1,440 millions et nos exportations, par 2,400 millions. Ces chiffres record, s'ils révèlent que notre pays possède des facultés de production considérables, ne comportent évidemment aucune indication significative véritable et l'avenir du commerce extérieur du Canada. Il est manifeste qu'une grande partie de nos importations consiste en matières premières et en outillage destinés à notre industrie des armements, tandis qu'une très forte proportion de nos exportations se compose de produits bruts, d'armes et de munitions, ainsi que de denrées alimentaires qui font partie de notre contribution à la guerre.

Les impôts

Le fardeau des impôts pesant sur les industries industrielles est si lourd, qu'il menace d'en compromettre le rétablissement rapide. Un relevé dressé par la Banque du Canada fait ressortir qu'en 1942, les impôts payés par 628 sociétés canadiennes excèdent les bénéfices nets qu'il leur a été permis de conserver. Cet état de choses se sera sans doute aggravé en 1943, puisque le taux de l'impôt sur les excédents de bénéfice n'a été porté à 100% que le 1er juillet 1942. Si les entreprises doivent compter sur la partie remboursable de l'impôt pour renouveler leur outillage, elles s'exposent à être devancées par la concurrence des sociétés étrangères, qui sont assujetties à de moins lourds impôts.

Il y a lieu d'espérer, semble-t-il, que le gouvernement sera bientôt en état de réduire les impôts. Ne serait-il pas logique que les dépenses de guerre commencent à diminuer, puis-que le pays n'a plus à solder les énormes frais qu'ont exigés jusqu'ici l'établissement et l'agrandissement de nombre d'usines, de chantiers maritimes et d'aéroports?

Au sujet d'impôts, qu'il ne soit permis d'attirer votre attention sur un état de choses qui crée une situation intolérable. Comme vous le savez, les services publics ne paient pas d'impôts dans l'Ontario, alors qu'ils en sont frappés dans la plupart des autres provinces. On ne saurait expliquer cette anomalie en disant que, dans un cas, l'exploitation en est assurée par les pouvoirs publics, alors que, dans les autres cas, elle relève de l'initiative privée. Le contribuable ne s'arrête guère aux distinctions constitutionnelles et aux subtilités juridiques. Il constate seulement qu'il est appelé à payer davantage, les impôts s'ajoutant à ses frais de service, et il prétend non sans raison que tous les citoyens du pays devraient être égaux devant l'impôt.

Le loyer de l'argent

La politique du gouvernement fédéral est orientée vers la baisse du loyer de l'argent. Cette politique crée des conditions favorables aux emprunts et aux conversions d'Ottawa, des provinces et des municipalités; elle serait profitable aussi aux finances privées et aux affaires en général, n'étaient les impôts fédéraux. Au fait, nombre d'entreprises ne se soucient pas d'améliorer leur situation financière, en remboursant par exemple leur dette obligatoire ou en la convertissant à des taux d'intérêt moindres, parce qu'elles savent que le gouvernement leur prendrait les économies ou les profits additionnels qu'elles réaliseraient. La présente politique désavantage les sociétés ayant les finances les plus saines, celle que leur solidité rend les plus capables de s'adapter au rajustement économique d'après-guerre.

Au retour de la paix, les capitaux, particulièrement ceux qui se seront accumulés aux États-

CONTROLEUR DES BRASSERIES



J. ARMAND DESROCHERS

The National Breweries Limited vient d'annoncer la nomination de M. Armand Desrochers, C.A., A.C.I.S., au poste de contrôleur de la Compagnie.

M. Desrochers entrera au service de la Compagnie en 1929 comme secrétaire-trésorier de la Brasserie Frontenac dont il assumait la gérance en 1933. En janvier 1941, il fut nommé auditeur en chef et contrôleur du crédit au Bureau-Chef.

M. Desrochers naquit à Montréal et reçut son éducation à l'Académie Saint-Jean-Baptiste, l'Ecole des Hautes Etudes commerciales et l'Université McGill. Il est membre de la Société des Comptables agréés de la province de Québec et du Chartered Institute of Secretaries, filiale de Québec.

Unis, chercheront à s'employer dans des pays présentant un état politique sain et stable, et où ils puissent trouver une classe ouvrière disciplinée et consciente de ses responsabilités sociales aussi bien que de ses droits. Sans doute tiendront-ils compte aussi d'un troisième élément: un loyer de l'argent relativement avantageux. Une politique d'argent bon marché est recommandable en période d'hostilités, afin de faciliter le financement de la guerre; mais elle ne devrait pas être maintenue trop longtemps si nous estimons qu'il est opportun d'attirer dans notre pays capitaux étrangers.

La nationalisation des banques

La question de l'étatisation des banques donne lieu à de nombreux commentaires et elle deviendra sans doute une matière de controverse politique, mais nous n'avons pas l'intention de nous étendre sur ce sujet. Nous nous contenterons de faire observer que ceux qui s'imaginent qu'une banque administrée par l'État consentirait des avances à des taux sensiblement inférieurs aux taux courants à l'heure actuelle, se font des illusions. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la formule de déclaration de l'impôt sur le revenu, articles 36 et 39, pour constater que le gouvernement fixe à 8% le taux d'intérêt sur des versements différés ou des soldes d'impôt.

Fonds international de stabilisation

De nombreux spécialistes étudient les problèmes que comportera le commerce international pendant la période qui suivra immédiatement le retour de la paix. Il y a deux façons d'échanger des marchandises et des services entre nations comme entre particuliers: on peut pratiquer le troc ou recourir à la monnaie. Le troc, méthode intuitive et désuète, est loin de faciliter le libre mouvement des marchandises d'un pays à un autre. L'usage de la monnaie, beaucoup plus pratique, n'est cependant pas exempt de danger. Les monnaies, quand elles sont détachées de l'or, sont des instruments d'un maniement délicat, sujets à se détraquer.

On accumule des soldes créditeurs dans des banques de l'étranger, soit en prévision de placements, soit dans l'intention de payer ou de commander des marchandises. Il importe donc de ne pas oublier que, lorsque des devises sont mises par un pays à la disposition d'autres pays, cette opération a pour objet le transport du produit du travail. Il va sans dire que ces mesures doivent sauvegarder les légitimes intérêts des pays en cause.

En Grande-Bretagne, aux

DONNONS DE MEILLEURS SOINS AUX VACHES TARIÉS

Une enquête récemment conduite par des investigateurs vétérinaires révèle qu'il est nécessaire de prendre un bon soin des vaches pendant la période de repos qui précède le vêlage. Les vaches bien soignées pendant ce temps produisent beaucoup plus de lait lorsqu'elles se remettent en lactation. La vache se refait pendant cette période, elle reconstruit ses tissus et emmagasine des réserves qui la mettent en mesure de produire plus de lait après qu'elle a vêlé. Il faut donc lui donner des rations alimentaires copieuses bien équilibrées, et tout autant de soin et d'attention que si elle était en pleine production. Les autorités vétérinaires en question recommandent de laisser reposer la vache au moins trente jours mais pas plus de soixante. La vache qui n'a pas trente jours de repos n'a pas le temps d'emmagasiner des réserves suffisantes pour développer un veau vigoureux. Il ne faut pas d'autre part prolonger ce repos au delà de soixante jours, ce serait une perte d'argent et il n'y aurait aucune utilité à le faire.

Etats-Unis et au Canada, des spécialistes avertis préconisent diverses méthodes qui, sous des noms différents, ont un même objet. En Angleterre, on suggère une union internationale de compensation, tandis que le plan des États-Unis comporte un fonds international de stabilisation. Le Canada paraît avoir attaché moins d'importance aux mots qu'aux faits auxquels ces propositions se rapportent.

Quand on sera tombé d'accord sur les remèdes les plus appropriés à la situation, on devra les appliquer. Où cette colombe internationale se posera-t-elle, dans un monde nationaliste? Car il faudra bien qu'elle niche quelque part. Il sera indispensable que le nouvel organisme prenne corps et qu'il soit pourvu d'une constitution, puisqu'il sera appelé à se donner une structure financière, à détenir de l'or, à ouvrir des crédits et à manier des soldes bancaires dans des vingtaines de pays. La Banque des règlements internationaux est une société suisse. Pourquoi le Fonds international de stabilisation ne serait-il pas une société canadienne? Notre pays ne manque d'hommes compétents pour diriger une entreprise de cette envergure; il est forcément intéressé au progrès du commerce international; il n'est pas assez puissant pour qu'on lui prête l'ambition de dominer l'économie mondiale, et il est bien placé pour coopérer en pleine compréhension avec deux des plus grandes nations commerçantes du monde.

L'après-guerre

L'année qui commerce verra-t-elle le rétablissement de la paix, du moins en Europe? Nul ne saurait le dire. Mais que la paix soit prochaine ou lointaine, il n'est pas trop tôt pour s'y préparer. Quel rang le Canada occupera-t-il, parmi les nations, dans le monde d'après-guerre? Notre pays possède des richesses naturelles abondantes et variées. Nous pourrions compter sur une main-d'œuvre plus nombreuse qu'avant la guerre. A nos grands réseaux ferroviaires s'ajouteraient une marine marchande importante et une aviation commerciale considérable. Placé au carrefour des routes aériennes, notre pays sera amplement pourvu à la fois d'avionneries, d'aéroports, de pilotes, et de techniciens. Si nous voulons tirer le meilleur parti de ces avantages, il est indispensable que nous ayons une monnaie saine, une fiscalité prévoyante, une politique commerciale réaliste et un régime économique propre à stimuler l'esprit d'entreprise.

Dictature ou liberté

Ainsi qu'il arrive d'ordinaire aux époques troublées, il se rencontre aujourd'hui des gens qui prétendent tout remettre en question, y compris le régime d'initiative privée et de libre entreprise auquel nous devons le développement économique

Renommé Depuis 50 Ans THÉ "SALADA"

Malgré les difficultés actuelles la qualité superbe de ce thé favori est maintenue.

LA FONTAINE ET...

(suite de la 1ère page.)

France. La Fontaine aimait les mots et savait les choisir, car les mots sont des idées, et "l'on ne raisonne justement qu'avec une syntaxe rigoureuse et un vocabulaire exact." La Fontaine aimait les mots, les posait, leur donnait leur sens vrai. Car ce paresseux travaillait beaucoup à ses heures. Il emploie aragne, plutôt qu'araignée, parce qu'aragne est le premier mot désignant la bestiole, ou bestion, — comme il dit, — et qu'araignée signifiait jadis la toile qu'elle ourdit. Il confond aussi aragne et araignée, quand il y trouve son compte. Il sait que canaille, mot dérivé de *canis*, se rapporte aux chiens dans son sens propre, et l'applique à ces bêtes. Il connaît sur le bout du doigt le vocabulaire du peuple, des métiers, de la vénérie, du palais. La Fontaine est un écrivain dont l'enseignement ne cesse pas. A le lire et relire, comme au conte de *Pau d'An*, on peut prendre un plaisir extrême.

L'Illettré.

(Reproduction interdite.)

de notre pays. Attribuant à ce régime toutes les faiblesses inhérentes à la nature humaine, ces gens dont l'infirmité n'est d'ailleurs pas encore démontrée, voudraient y substituer un système qui, à les entendre, rétablirait le paradis terrestre: pour les uns, ce serait une économie plus ou moins dirigée, pour les autres, un socialisme plus ou moins déguisé.

Le pouvoir public est justifiable d'intervenir dans la vie économique lorsqu'il s'agit de réprimer ou, mieux encore, de prévenir les abus. Mais son rôle essentiel consiste à créer, au moyen d'une législation et d'une administration sages et prévoyantes, un ensemble de circonstances propre à faciliter l'activité économique et le progrès social. N'allons pas confondre l'agitation fébrile du temps de guerre, les improvisations souvent intempestives de l'État, ou construit et exploité, à coup de milliards, des usines qui resteront sans ouvriers et sans commandes au lendemain de la guerre, avec l'activité saine d'entreprises dans lesquelles les particuliers ont engagé leurs capitaux et leur intelligence pour en assurer le succès. Ce

ASBESTOS

—Le 29 décembre, de passage à Asbestos chez M. Honoré Biron: M. et Mme Robert Biron, de St-Ferdinand d'Halifax, à l'occasion du mariage de M. Raoul Pilote, le 30, fils de M. et Mme E. Pilote (Jeanne Biron), avec Mlle Anita Roy, du Petit Rocher, New-Brunswick, et pour passer le Jour de l'An avec tous ses parents.

M. Elphège Pilote servait de témoin à son fils et M. Anselme Roy servait de témoin à sa sœur. Après la cérémonie du mariage, tous les invités se sont rendus chez le père du marié pour y passer la journée et la veillée. Tous se sont très bien amusés.

Les mariés ont reçus de nombreux et riches cadeaux.

A cette occasion, M. et Mme Anselme Roy (Eliane Pilote) ont donné un souper de famille, de même que M. et Mme Clément Côté (Yvette Pilote).

—M. et Mme Roger Sévigny (Simonne Nault), leurs enfants, Marcel, Germaine et Anita ont été passer les fêtes du jour de l'An à Notre-Dame de Ham chez leurs frères, M. Auguste Sévigny et chez M. Philippe Nault, M. Armand Nault et chez d'autres parents.

—Le 24 décembre, tous les enfants de M. et Mme Elph. Pilote se sont réunis à leur demeure et ont placé au pied de l'arbre de Noël, déjà bien garni les cadeaux pour leurs parents. M. et Mme Honoré Biron, père et mère de Mme Elph. Pilote, étaient aussi présents et après la messe de minuit, après avoir pris connaissance de tous les magnifiques cadeaux échangés, on se mit à table pour le traditionnel réveillon à la dinde et autres mets du bon vieux temps.

—Le jour de l'An au matin, M. et Mme Elph. Pilote et leurs enfants et petits-enfants ainsi que M. et Mme Robert Biron se sont rendus chez M. et Mme Honoré Biron pour recevoir la bénédiction paternelle et échanger les bons souhaits d'usage.

Toute la journée et la veillée s'est passée dans la joie en faisant du chant et de la musique.

n'est pas l'État qui a résorbé le chômage, ce sont les citoyens de ce pays qui, par leur travail, leurs impôts et leurs souscriptions aux emprunts publics, ont remis en marche la machine économique qui, avant la guerre, fonctionnait au ralenti.

On demande de la FERRAILLE

....pour la fabrication de CHARS D'ASSAUT, de CANONS et de MUNITIONS

ALEX. BOUCHER, Chef de Police,

Tél. 284

Hôtel de Ville, Victoriaville